BIBLIOTECA
LINCISIANA

CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE ET DE DÉMOGRAPHIE

(PARIS -- 1900)

ÉTUDE

DES DIFFÉRENTES MESURES MISES EN PRATIQUE

POUR ASSURER

LA PROPHYLAXIE DE LA SYPHILIS

PAR

Le Dr R. SANTOLIQUIDO

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES D'HYGIÈNE DU ROYAUME D'ITALIE

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

X^E CONGRES INTERNATIONAL D'HYGIÈNE ET DE DÉMOGRAPHIE

(PARIS — 1900)

SEPTIÈME SECTION

Hygiène générale et internationale (prophylaxie des maladies transmissibles : administration et législation sanitaires).

Étude des différentes mesures mises en pratique pour assurer la prophylaxie de la syphilis.

Rapport par le Dr R. SANTOLIQUIDO, Inspecteur-général des Services d'Hygiène du Royaume de l'Italie.

MAISONS DE TOLÉRANCE

Afin de mettre les membres du Congrès en situation de bien apprécier ce qu'est le service de prophylaxie des maladies vénériennes en Italie, j'ai voulu placer sous leurs yeux telles qu'elles ont été recueillies dans mon pays par les soins des services compétents du Ministère de l'Intérieur du Royaume, les données officielles pour l'année 1899. D'autres rapports sur le même sujet ont été publiés pour les années 1897 et 1898.

Mais ce travail est de beaucoup le plus complet.

A la fin de 1898, il existait des maisons de tolérance dans 152 communes.

En 1899 on ferme celles qui existaient dans les cinq communes suivantes : Vintimilles (Porto-Maurizio), Comachio (Ferrara), Patti (Messina), Mazzara, Trapani, Élena, Caserta.

On en ouvrit au contraire dans les douze communes suivantes qui n'en possédaient pas : Les communes de Tortona (province d'Alexandrie), Chivasso (Torino), San Remo (Porto-Maurizio), Concyliano et Oduzo (Trévise), Milfi (Potenza), Villa San Giovanni (Regio Calabria), Noto Avola e Palazzolo (Siracusa), Salani, Casteldelrano, Trapani.

Par conséquent au 31 décembre 1899, il existait des maisons de tolérance dans 159 communes, comme le démontre le tableau suivant arrangé par provinces.

Alexandrie	Alexandrie, Asti, Casale, Monferrate, Novi, Tortone.

Cunéo	Cunéo, Alba, Bra, Tossano, Saluzzo, Savigliano.
Novare	Novare, Biella, Vercelli, Pallanza, Intra.
Turin	Turin, Chivasso, Pinerolo, Susa.
Gênes	Gênes, Savone, Spezia.
Port-Maurice	Onéglia, San Remo.
Bergame	Bergame.
Brescia	Brescia.
Côme	Côme.
Crémone	Crémone, Créma.
Mantova	Mantova.
Milan	Milan, Lodi.
Pavie	Pavie, Vigevano, Voghera.
Padoue	Padoue.
Trévise	Trévise, Conegliano, Odeizo.
Udine	Udine, Palmanova.
Venise	Venise, Chioggia.
Vérone	Vérone.
Vicence	Vicence, Bassano.
Bologne	Bologne, Imola.
Ferrare	Ferrare
Forli	Forli, Cesena, Rimini.
Modène	Modène.
Parme	Parme, Borgo, San-Donnino.
Piacenza	Piacenza.
Ravenne	Ravenne, Faenza.
Reggio-Emilia	Regio-Emilia, Guastalla.
Arezzo	Arezzo.
Firenze	Firenze, Pistoia.
Grosseto	Orbetello.
Livourne	Livourne, Portoferraio
Lucques	Lucques.
Pise	Pise.
Sienne	Sienne.
Ancône	Ancône.
Ascoli-Piceno	Ascoli-Piceno.
Macerata	Macerata.
Pesaro	Pesaro.
Pérouse	Pérouse, Foligno, Terni.
Rome	Rome, Civitavecchia, Viterbe.
Aquila	Sulmona, Aquila.
Campobasso	Campobasso, Isernia, Larino, Termoli.

Chieti	Chieti, Lanciano, Ortona, Pescara, Vasto.
Teramo	Teramo.
Avellino	Avellino.
Caserte	Caserte, Aversa, Cassino, Gaeta, Maddaloni, Nola, Santa Maria Capua, Vetere.
Naples	Naples, Torre Annunziata, Palazzolo.
Salerne	Salerne, Nocera Inférieure.
Bari	Bari, Altamura, Barletta, Canosa, Molfetta, Trani.
Foggia	Foggia, Lucera, Cerignola, Saint-Severo.
Lecce	Lecce, Brindisi, Tarente.
Potenza	Potenza, Lagonegro, Lauria, Maratea, Senise, Matera, Melfi.
Catanzaro	Catanzaro.
Cosenza	Cosenza.
Reggio-Calabria	Reggio, Calabria, Villa S.-Giovanni
Caltanisetta	Caltanisetta, Terranova.
Catane	Catane, Acercale, Caltagnone.
Girgenti	Girgenti.
Messine	Messine.
Palerme	Palerme, Cefalon, Termini.
Siracuse	Siracuse, Modica, Comiso, Ragusa, Vittoria, Noto, Avola, Palazzolo.
Trapani	Trapani, Alcamo, Castellamare du Golfe, Castelvetrano, Marsala, Partanna, Salerni.
Cagliari	Cagliari, Iglesias, Oristano.
Sassari	Sassari.

Il y a cependant cinq provinces dans le royaume manquant de maisons de tolérance qui sont :

Sondrio, Belluno, Rovigo, Massa et Carrare, Benevento.

Nombre des maisons de tolérance.

A la fin de 1898, le nombre des maisons de tolérance s'élevait à 1 115.

A la fin de 1899, il était de 1 068, on remarque donc toujours une endance à la fermeture des maisons publiques. Il faut cependant excepter 7 contrées et, surtout la Ligurie où, au contraire on constate une augmentation.

Maisons de tolérance dans chaque contrée.

RÉGIONS.	MAISONS DE PROSTITUTION.	
	1898 (31 décembre).	**1899** (31 décembre).
Piémont	43	40
Ligurie	74	96
Lombardie	85	80
Vénétie	97	91
Emilie	141	147
Toscane	79	74
Marches	16	14
Ombrie	5	7
Latium	80	30
Abruzzes et Molise	33	39
Campanie	118	113
Pouilles	120	131
Basilicate	12	33
Calabres	16	16
Sicile	150	151
Sardaigne	46	6
Total pour toute l'Italie....	1115	1068

Si l'on compare les maisons de débauche existant au 31 décembre 1899 et celles des années 1875 et 1881, précisément ces deux années où furent faites des recherches analogues, on y remarquera les mêmes tendances que pour 1898, c'est-à-dire, la dépopulation. En effet, la population des maisons de débauche est descendue à la moitié en comparaison avec 1881. Le petit mouvement qui se remarque dans les années avoisinantes, n'a pas d'importance. Ce que l'on doit surtout s'attacher à faire ressortir, c'est la tendance sensible à la disparition des maisons autorisées, parce que c'est ce phénomène qui amène à des considérations d'ordre général sur les systèmes de la police sanitaire : que ce phénomène se manifeste par la diminution réelle des maisons de débauches ou par leur dépopulation, le résultat reste le même : soit la diminution de la prostitution surveillée.

Nombre de maisons de prostitution dans les diverses régions, en chiffres proportionnels par 1 000 000 d'habitants, du 31 décembre 1898 à tout 1899.

RÉGIONS.	CHIFFRES PROPORTIONNELS POUR 1 000 000 D'HABITANTS	
	au 31 décembre 1898.	au 31 décembre 1899.
Piémont	12,7	11,8
Ligurie	73,3	95,9
Lombardie	20,6	19,3
Vénétie	30,9	28,8
Emilie	60,9	63,3
Toscane	33,8	31,6
Marches	16,3	14,2
Ombrie	8.1	11,4
Latium	77,3	28,5
Abruzzes	23,7	27,7
Campanie	37,0	35,6
Pouilles	62,2	67,8
Basilitate	21,7	59,2
Calabre	11,8	11,7
Sicile	41,6	41,4
Sardaigne	60,0	7,7
Royaume d'Italie	34,7	33,5

Dans le Latium, on trouve une diminution très importante de 77,3 à 28,8.

Le même fait se présente pour la Sardaigne 60,0 à 7,7.

Au contraire, on trouve une augmentation sensible en Basilicate (217 à 592) et en Ligurie (de 73,3 à 95,9). Pour les autres régions, il y a un mouvement plus ou moins sensible, et, naturellement les augmentations et diminutions sont en rapport avec le nombre croissant ou décroissant des maisons de tolérance.

Maisons de tolérance ouvertes pendant l'année 1899.

Pendant l'année, il a été ouvert 752 maisons nouvelles. Dans le tableau suivant on trouvera tous les renseignements.

ANNÉE 1899.

Communes où eut lieu l'ouverture ou la clôture des maisons de tolérance.

NUMÉRO D'ORDRE.	COMMUNES.	OUVERTURE				NOMBRE des maisons de tolérance fermées en vertu de l'art. 42 du règlement.
			PAR AUTORITÉ DE JUSTICE			
		sur la demande des intéressés.	pour des maisons habitées par plusieurs femmes.	pour des maisons habitées par une seule personne.		
				par suite de condamnation.	par suite d'inoculation de maladies contagieuses.	
1	Bra	1	»	»	»	»
2	Turin	3	»	»	»	3
3	Gênes	»	4	20	»	2
4	Savone	1	»	»	»	»
5	Oneglia	1	»	»	»	»
6	S. Remo	2	»	»	»	»
7	Vintimille	2	»	»	»	»
8	Bergame	1	»	»	»	»
9	Padoue	1	»	1	»	1
10	Trévise	2	»	»	»	»
11	Conegliano	1	»	»	»	»
12	Odegro	3	1	»	»	»
13	Palmanova	1	»	»	»	1
14	Bologne	6	5	»	»	2
15	Imola	1	»	»	»	»
16	Forli	1	»	»	»	»
17	Modène	1	»	»	»	»
18	Parme	3	3	»	»	»
19	Ravenne	11	»	»	»	»
20	Faenza	»	1	»	»	»
21	Reggio Emilia	2	»	»	»	»
22	Florence	»	23	»	»	3
23	Livourne	5	»	»	»	»
24	Portoferraio	6	»	»	»	»
25	Macerata	3	3	»	»	»
26	Pérouse	2	»	»	»	»
27	Foligno	1	1	»	»	»
28	Rome	5	21	19	»	5
29	Aquila	»	3	»	»	»
30	Ortona	1	»	»	»	»
31	Téramo	2	»	»	»	»
32	Avellino	»	»	5	»	5
33	Maddaloni	1	»	»	»	»
34	Nola	1	»	»	»	»
35	Napoli	9	52	36	»	6
36	Torre Annunziata	5	»	»	»	7
37	Castellamare	1	»	»	»	1
38	Salerne	7	»	»	»	»
39	Bari	23	»	»	»	»
	A reporter...	116	117	81	»	36

NUMÉRO D'ORDRE.	COMMUNES.	OUVERTURE				NOMBRE des maisons de tolérance fermées en vertu de l'art. 42 du règlement.
			PAR AUTORITÉ DE JUSTICE			
		sur la demande des intéressés.	pour des maisons habitées par plusieurs femmes.	pour des maisons habitées par une seule personne.		
				par suite de condamnation.	par suite d'inoculation de maladies contagieuses.	
	Report.....	116	117	81	»	36
40	Altamura.....	1	»	»	»	»
41	Barletta	4	»	»	»	»
42	Malfetta	2	»	»	»	»
43	Foggia.....	»	2	»	»	»
44	Lucera.....	3	»	»	»	»
45	Prignola.....	2	»	»	»	»
46	Tarente.....	18	6	12	»	6
47	Brindisi.....	25	»	»	»	»
48	Potenza..	1	19	»	»	»
49	Lagonegro.....	2	1	»	1	»
50	Lauria.....	3	2	»	1	»
51	Maratea	2	2	»	1	»
52	Senise...	1	1	»	»	»
53	Reggio Calabria.....	1	»	»	»	»
54	Villa S. Giovanni....	1	»	»	»	»
55	Auréale.....	5	2	»	»	»
56	Girgenti	3	»	6	»	
57	Palerme	98	142	33	»	»
58	Siracuse	3	»	»	»	2
59	Corniso.....	10	2	»	»	1
60	Ragusa	»	»	»	»	3
61	Noto.....	»	»	»	»	1
62	Avola	4	»	»	»	1
63	Castelvetrano.... ...	6	6	»	»	»
64	Salerni	1	»	»	»	»
65	Sassari	»	3	»	»	»
	Tot. pour toute l'Italie.	312	305	132	3	50

Cinq réclamations ont été faites contre les déclarations des nouvelles maisons de prostitution : 3 à Naples, 1 à Foggia, renvoyées par la Commission spéciale — et à Palerme, une seule, rétirée par la personne qui l'avait déposée.

Les règles de procédure pour l'ouverture des dites maisons ont été observées partout rigoureusement.

En vertu de l'art. 42 du règlement sur la police des mœurs, on a ordonné la suppression de 51 maisons en observant les dispositions établies à cet égard.

Mais pour notre thèse, les procédés de fermeture et d'ouverture des maisons de débauche n'ont pas une grande importance. Je dois appeler l'attention sur une seule chose, c'est-à-dire sur les chiffres d'ouvertures et de fermetures. Si l'on constate le grand nombre d'ou-

vertures, il ne faut pas croire pour cela à une contradiction avec ce que je viens de dire, sur la tendance à la disparition de ces maisons. Je pourrai faire remarquer d'abord que le nombre des fermetures étant plus élevé que celui des ouvertures, il en résulte pour cela même une diminution réelle ; mais, il est plus important encore de constater le phénomène grave « commercialement parlant » du mouvement continuel d'ouvertures et de fermetures, car, ce phénomène indique évidemment que cette sorte d'industrie ne rapporte pas les profits que l'on espère en tirer. Les nouvelles ouvertures, doivent donc être considérées comme des tentatives d'une entreprise incertaine et, quand elles se succèderont toujours infructueuses, il est naturel de prévoir que les plus audacieux resteront épouvantés et le chiffre des maisons de débauche diminuera d'une façon plus sensible.

Prostituées dans les maisons de tolérance

Durant l'année 1899, la moyenne des prostituées dans les maisons de tolérance, déclarées a été de 5983.

Le tableau suivant en indique la répartition dans les diverses régions du quatrième trimestre de l'année 1899, jusqu'à la fin de l'année 1899.

RÉGIONS.	NOMBRE des maisons de prostitution à la fin du 4me trimestre de 1898.	NOMBRE des maisons de prostitution à la fin du 1er trimestre 1899.	2me trimestre 1899.	3me trimestre 1899.	4me trimestre 1899.	NOMBRE DES PROSTITUÉES passées à la visite médicale pendant le 4me trimestre de 1898.	NOMBRE des prostituées ayant passé à la visite pendant l'année 1899. 1er trimestre.	2me trimestre.	3me trimestre.	4me trimestre.	MOYENNE des quatre trimestres.
Piémont	43	44	43	43	40	448	432	500	369	373	418,5
Ligurie	74	74	83	88	96	391	390	429	416	392	406,7
Lombardie	85	80	81	81	80	487	456	476	470	444	461,5
Vénétie	97	94	97	96	91	334	277	314	301	392	321,0
Emilie	141	144	147	147	147	496	478	535	535	509	514,2
Toscane	79	81	79	82	74	360	256	216	252	276	250,0
Marches	16	14	15	15	14	79	66	71	85	75	74,2
Ombrie	5	5	6	6	7	51	163	252	252	61	182,0
Satium	80	117	28	28	30	470	423	528	431	325	427,0
Abruzzes et Molise	33	37	36	40	39	151	163	161	128	117	142,2
Campanie	118	111	110	110	113	733	528	504	560	556	537,0
Pouilles	120	142	139	134	131	334	424	509	518	621	518,0
Basilicate	12	32	32	32	33	37	79	77	73	98	81,7
Calabre	16	16	16	18	16	50	482	376	580	608	511,5
Sicile	150	198	198	217	151	715	1022	952	1021	1062	1014,2
Sardaigne	46	7	6	6	6	108	113	113	105	162	123,0
Royaume d'Italie	1115	1169	1116	1143	1068	5241	5751	6013	6096	6071	5983,0

Le nombre des prostituées soumises à la visite médicale pendant les divers trimestres de l'année 1899, s'est accrue : de 5 244 qu'elles étaient au 31 décembre 1898, devinrent 5751 pendant le premier trimestre de 1899 ; — 6013 dans le second ; — 6093 dans le troisième. Et dans le quatrième trimestre, on eût une légère diminution (6071). Ce dernier chiffre cependant est toujours plus élevé que celui observé pendant 1898.

C'est à telle augmentation que contribuèrent principalement : la Basilicate, les Pouilles, la Calabre et la Sicile,

La proportion plus ample, survenue en Calabre (où les prostituées de 50 atteignirent le chiffre de 608) fait douter, que parmi celles-ci ont été comprises celles aussi, qui, sans habiter des maisons de tolérance déclarées, se sont soumises volontairement à la visite sanitaire, c'est-à-dire, qui ont demandé le certificat de santé. On pourrait croire cela par la raison que dans la Calabre une augmentation proportionnelle des maisons de tolérance n'est pas intervenue, puisque 16 elles étaient à la fin de 1898, et 16 elles sont restées à la fin de 1899.

La même observation a lieu pour la Sardaigne ; puisqu'il résulte effectivement que parmi les prostituées comptées, il y a même celles qui n'habitent pas des maisons de tolérance déclarées.

Mais ce qui doit atttirer l'attention du côté sanitaire : c'est l'étude des rapports dans chaque région, et dans toute l'Italie : entre le nombre des prostituées surveillées et la population des villes où existaient des maisons de tolérance.

Pour en être convaincu, on n'a qu'à consulter le tableau suivant, lequel relève les chiffres pour 1899, avec comparaison sur ceux de l'année précédente et aussi de 1881 : ce sont les seules années pour lesquelles nous possédons les données nécessaires.

Nombre des prostituées surveillées et population des villes où il y a des maisons déclarées (années 1881-1898-1899).

RÉGIONS.	ANNÉE 1881.		ANNÉE 1898 (4me trimestre).		ANNÉE 1899 (4me trimestre).	
	Population des communes dans lesquelles réside un bureau sanitaire (1)	Moyenne des prostituées sur 1000 habit.	Population des communes où il y avait des maisons de prostituées.	Moyenne es prostituées sur 1000 habit.	Population des communes où il y avait des maisons de tolérance.	Moyenne des prostituées sur 1000 habit.
Piémont	582.244	1,27	768.755	0,58	795.611	0,47
Ligurie	235.265	1,12	325.513	1,20	355.260	1,10
Lombardie	584.343	1,10	816.726	0,59	816.726	0,54
Vénétie	505.166	1,09	482.213	0,69	500.489	0,78
Emilie	622.416	0,82	773.939	0,64	755.939	0,67
Toscane	517.802	1,35	607.082	0,59	607.082	0,45
Marches	249.643	0,69	142.875	0,55	142.875	0,52
Ombrie	159.987	0,54	103.050	0,49	103 050	0,59
Latium	308.552	1,91	532.839	0,88	532.839	0,61
Abruzzes	170.651	1,43	186.118	0.81	176.764	0,66
Campanie	782.566	2,46	876.412	0,83	824.463	0,66
Pouilles	651.383	1,28	459.387	0,72	459.387	1,34
Basilicate	»	»	67.743	0,54	82.264	1,19
Calabre	207.799	1,95	103.216	0,48	108.188	5,61
Sicile	1.041.196	1,24	1.048.089	0,68	1.221.117	0,87
Sardaigne	94.851	1,22	110.160	0,98	110.160	1,47
Royaume d'Italie	6.790.526	1.34	7.404.117	0,70	7.592.214	0,79

(1) On donne la population des communes où l'on avait institué un office sanitaire parce que, dans l'enquête de 1881, le nombre des communes dans lesquelles les maisons de tolérance existaient, n'avait pas été indiqué. Cependant il est à présumer que ces communes, sont précisément celles où existaient les bureaux sanitaires.

Une tendance plus ou moins accentuée à la diminution dans les moyennes se fait noter dans la plus grande partie des régions, et cette diminution est surtout marquée en Toscane, dans le Latium et et dans la Campanie.

Font exceptions cependant : les Pouilles, la Basilicate, la Calabre et la Sardaigne ; dans lesquelles a lieu le phénomène contraire.

Principalement en Calabre, l'augmentation y est très sensible ; puisque de 1,95 en 1881, la moyenne a atteint 5, 61 en 1899.

Ce fait se prête à des considérations d'ordre social sur l'évolution de l'industrie de la prostitution par rapport au degré de civilisation, et peut-être qu'il en résulterait que, sauf quelques exceptions, la tendance à la fermeture des maisons de débauche et à l'accentuation de la prostitution clandestine est en rapport directe avec le progrès de la civilisation.

Néanmoins, tout en déclarant que les administrations chargées de pourvoir à la santé publique, ne doivent pas omettre d'étudier les

diverses conditions locales dans les diverses communes, régions, etc., afin d'apporter selon les cas les modifications nécessaires, dans l'application de la loi générale, tout en déclarant cela, nous qui étudions dans son ensemble le phénomène social de la prostitution, pour en tirer des considérations d'ordre général, nous devons confirmer la diminution progressive de la prostitution surveillée. Ainsi, en 1881, il y avait 10 422 filles soumises, tandis qu'en 1899, ce nombre se réduit à 5 983 (moyenne des trimestres).

Comme il a été démontré dans le rapport de l'année dernière, la diminution des prostituées n'a pas eu pour conséquence une diffusion plus étendue des maladies vénériennes et de la syphilis : le contraire est démontré.

Ce qui le prouve c'est que : le chiffre de morbidité dans l'armée était en 1881 de 128 sur 1 000 soldats, tandis qu'il est descendu à 96 en 1898, et à 90 en 1899.

Mais je tiens beaucoup à vous faire remarquer : que dans certaines régions où le nombre des femmes prostituées surveillées, tend à augmenter ; là même, les maladies vénériennes se maintiennent avec une certaine persistance, de manière, qu'en Sicile par exemple, où le nombre des prostituées surveillées s'agrandit, la statistique militaire fait constater toujours une proportion élevée de morbidité, si on la confronte avec d'autres régions (telles que le Piémont, la Toscane) dans lesquelles on observe un nombre inférieur de prostituées surveillées, et en même temps, une diminution dans les maladies vénériennes ; cela prouve une fois de plus, le peu d'influence que la prostitution surveillée exerce sur la morbidité occasionnée par les dites maladies et que désormais on ne peut plus admettre l'aphorisme que : prostitution surveillée et morbidité vénérienne sont deux termes qui se correspondent entre eux dans le sens que l'augmentation de l'un doit coïncider avec la diminution de l'autre et vice versa.

La prostitution surveillée — n'importe sous quel régime ou sous quelles rigueurs d'autorité — représentera toujours une cause à négliger dans l'état sanitaire de la population. Ce sont d'autres agents bien plus complexes et principalement la prostitution clandestine qui influent sur l'état sanitaire de la population.

Dénonciations faites par les militaires ou les civils concernant la contagion des maladies vénériennes

Des rapports parvenus au Ministère, il résulte, que plusieurs dénonciations furent faites par des militaires ayant contracté les maladies vénériennes ou la syphilis sur les prostituées, et ces dénonciations eurent lieu dans 63 villes.

Au contraire, celles des civils, furent de beaucoup inférieures et se produisirent seulement dans 4 villes: c'est-à-dire, Parme, Livourne, Rieti, Caltagirone.

Le tableau suivant indique les villes dans lesquelles eurent lieu les dénonciations, dont il n'est pas possible de donner le chiffre exact parce que, plusieurs fois les renseignements numériques ont manqués.

Dénonciations de la part des militaires ou des civils relatives aux maladies vénériennes contractées par les prostituées pendant l'année 1899.

NUMÉRO d'ordre.	COMMUNES.	NOMBRE des dénonciations.	NUMÉRO d'ordre.	COMMUNES.	NOMBRE des dénonciations.
1	Alexandrie	Quelques-unes de militaires.	32	Rieti	4 de personnes privées.
2	Novara.....	5 de militaires.	33	Rome	4 de militaires.
3	Turin	Diverses Id.	34	Aquila.....	118 Id.
4	Spezia.....	4 Id.	35	Chiesi.....	89 Id.
5	Oneglia.....	1 Id.	36	Pescara	33 Id.
6	Vintimille	2 Id.	37	Lanciano.....	38 Id.
7	Crémone	1 Id.	38	Vasto	5 Id.
8	Mantova	Diverses Id.	39	Teram.....	3 Id.
9	Milan	35 Id.	40	Avellino.	5 Id.
10	Voghera	1 Id.	41	Caserta.....	Diverses de militaires.
11	Padoue.....	2 Id.	42	Capua.....	Id.
12	Trévise.....	3 Id.	43	Gaëta.....	Id.
13	Bologne	11 Id.	44	Nola	Id.
14	Forli	8 Id.	45	Naples	Quelques-unes de militaires
15	Cesena	3 Id.	46	Salerne	3 Id.
16	Rimini	4 Id.	47	Nocera (basse)..	1 Id.
17	Modène.....	25 Id.	48	Bari.....	Diverses Id.
18	Parme.....	Diverses Id. 3 de civils.	49	Barletta.....	Id. Id.
19	Piacenza.....	5 de militaires.	50	Trani.....	Id. Id.
20	Ravenne.....	Diverses Id.	51	Foggia	1 Id.
21	Reggio Emilia ..	15 Id.	52	Tarante	Diverses Id.
22	Arezzo		53	Lagronegro.....	Id. Id.
23	Florence.....	25 Id.	54	Melfi.....	Id. Id.
24	Pistoia	1 Id.	55	Reggio Calabria.	39 Id.
25	Livourne.....	Diverses Id. 1 d'une personne particulière.	56	Catanzaro	102 Id.
26	Lucques	Quelques-unes de militaires.	57	Catania.....	10 Id.
27	Pise.....	8 de militaires.	58	Caltagione.....	15 de personnes privées.
28	Ancône.....	1 Id.	59	Messine.....	20 de militaires.
29	Ascoli Piceno ..	1 Id.	60	Palerme.....	33 Id.
30	Macerata.....	2 Id.	61	Cefaln.....	3 Id.
31	Pérouse	Diverses Id.	62	Trapani	21 Id.
			63	Alcamo..... ..	Quelques-unes Id.
			64	Marsala	Très peu de Id.
			65	Sassari..... ..	Quelques-unes Id.

ÉTAT SANITAIRE DES PROSTITUÉES SOUMISES EN 1899 (FILLES A MAISONS).

TABLEAU I. — **Maladies vénériennes.**

RÉGIONS.	PROSTITUÉES visitées pendant l'année 1899.				PROSTITUÉES trouvées atteintes d'une maladie vénérienne (chiffre absolu).				TOTAL DES PROSTITUÉES atteintes d'une maladie vénérienne pendant 1899.	PROSTITUÉES atteintes de maladie vénérienne (chiffre proportionné à 100 de ces femmes)			
	1er trimestre.	2me trimestre.	3me trimestre.	4me trimestre.	1er trimestre.	2me trimestre.	3me trimestre.	4me trimestre.		1er trimestre.	2me trimestre.	3me trimestre.	4me trimestre.
Piémont	432	500	369	373	35	24	47	38	144	8,1	4,8	12,7	10,1
Ligurie	390	429	416	392	32	34	23	35	124	8,2	7,9	5,5	8,9
Lombardie	456	476	470	444	78	71	95	71	315	17,1	14,9	20,2	15,9
Vénétie	277	314	301	392	67	55	60	59	241	24,1	17,5	19,9	15,0
Emilie	478	533	535	509	56	48	43	48	195	11,7	9,0	8,0	9,4
Toscane	256	216	252	276	49	53	64	64	230	19,1	24,5	25,4	23,1
Marches	66	71	85	75	13	7	7	3	30	19,6	9,8	8,2	4,0
Ombrie	163	252	252	61	5	2	4	15	26	3,0	0,7	1,5	24,5
Latium	423	528	431	325	28	22	19	18	87	6,6	4,1	4,4	5,5
Abruzzes et Molise.	163	161	128	117	15	22	10	22	69	9,2	13,6	7,8	18,8
Campanie	528	504	560	556	50	38	69	34	191	9,4	7,5	12,3	6,1
Pouilles	421	509	518	621	98	61	47	74	280	23,1	11,9	9,0	11,9
Basilicate	79	77	73	98	22	19	20	11	72	27,8	24,6	27,0	11,2
Calabre	482	376	580	608	47	24	26	33	130	9,7	6,3	4,4	5,4
Sicile	1022	952	1021	1062	361	274	253	269	1157	35,3	28,8	24,8	25,4
Sardaigne	112	113	105	162	23	14	4	11	52	20,5	12,4	3,7	6,8
Royaume d'Italie.	5751	6013	5096	6071	979	768	791	805	3343	17,2	12,7	12,9	13,2

TABLEAU II. — **Maladies syphilitiques.**

Prostituées trouvées atteintes de la syphilis dans les quatre trimestres de l'année 1899.

RÉGIONS.	CHIFFRE ABSOLU.												CHIFFRE RELATIF A 100 PROSTITUÉES VISITÉES DANS CES TRIMESTRES.											
	1er trimestre.			2me trimestre.			3me trimestre.			4me trimestre.			1er trimestre.			2me trimestre.			3me trimestre.			4me trimestre.		
	Forme initiale.	Forme successive.	Total.	Forme initiale.	Forme successive.	Total.	Forme initiale.	Forme successive.	Total.	Forme initiale.	Forme successive.	Total.	Forme initiale.	Forme successive.	Total.	Forme initiale.	Forme successive.	Total.	Forme initiale.	Forme successive.	Total.	Forme initiale.	Forme successive.	Total.
Piémont	6	12	18	4	6	10	11	17	28	2	9	11	1,38	2,77	4,16	0,8	1,2	2,0	2,98	4,6	7,58	0,53	2,4	2,94
Ligurie	7	»	7	9	4	13	6	1	7	10	»	10	1,79	»	1,79	2,1	0,9	3,0	1,44	2,24	1,68	2,55	»	2,55
Lombardie	5	19	24	1	22	23	9	28	37	7	18	25	1,09	4,16	5,26	0,21	4,62	4,83	1,91	5,95	7,87	1,57	4,05	5,63
Vénétie	5	14	19	11	4	15	3	24	27	3	14	17	1,80	5,05	6,85	3,50	1,27	4,77	0,99	7,97	8,97	0,76	3,57	4,33
Emilie	14	7	21	3	3	6	7	3	10	23	3	26	2,93	1,46	4,39	0,56	0,56	1.12	1,30	0,56	1,86	4,51	5,09	5,10
Toscane	11	9	20	10	8	18	23	4	27	19	8	27	4,29	3,51	7,81	6,42	3,70	8,33	9,12	1,58	10,71	6,88	2,89	9,77
Marches	»	4	4	»	3	3	»	2	2	»	2	2	»	6,06	6,06	»	4,22	4,22	»	2,35	2,35	»	2,66	2,66
Ombrie	»	2	2	»	1	1	»	2	2	»	3	3	»	1,22	1,22	»	0,39	0,39	»	0,79	0,79	»	4,91	4,91
Latium	35	»	35	37	»	37	38	»	38	24	»	24	8,27	»	8,27	7,00	»	7,00	8,81	»	8,81	7,38	»	7,38
Abruzzes	4	4	8	6	2	8	5	5	10	7	»	7	2,45	2,45	4,90	3,72	1,24	4,96	3,90	3,90	7,80	5,98	»	5,98
Campanie	15	14	29	11	14	25	8	11	19	21	18	39	2,84	2,65	5,49	2,18	2,77	4,96	1,42	1,96	3,39	3,77	3,23	7,01
Pouilles	21	44	65	17	16	33	28	20	48	38	22	60	4,95	10,37	15,33	3,34	3,11	6,48	5,4	3,86	9,26	6,11	3,54	9,66
Basilicate	9	5	14	5	6	11	7	5	12	»	4	4	11,4	6,3	17,7	6,5	7,8	14,3	9,6	6,8	16,4	»	4,08	4,08
Calabre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sicile	103	80	183	63	89	152	41	97	138	49	101	150	10,07	7,8	17,87	6,6	9,34	15,94	4,0	9,5	13,5	4,6	9,5	14,1
Sardaigne	»	»	»	1	2	3	2	1	3	3	»	3	»	»	»	0,88	1,77	2,65	1,90	0,95	2,85	1,85	«	1,85
Royaume d'Italie	235	214	449	178	180	358	188	220	408	206	202	408	3,9	3,7	7,6	2,8	2,9	5,7	2,9	3,6	6,5	3,2	3,3	6,5

L'examen des moyennes relevées dans les deux tableaux précédents, — surtout en ce qui regarde les maladies vénériennes, — permet de noter d'abord les grandes différences existant dans l'état sanitaire des prostituées. Ces différences se constatent non seulement entre une région et l'autre, mais aussi entre un trimestre et l'autre dans la même région. Les contrées où, parmi les prostituées, survinrent des moyennes plus élevées de maladies vénériennes, sont :

La Sicile	jusqu'à	35,3	pour 100
La Basilicate	—	27,8	—
La Toscane	—	25,4	—
La Vénétie	—	24,1	—

On a eu, par opposition, des moyennes plus basses en Ligurie, dans le Latium et dans la Calabre ; la moyenne s'étant maintenue dans ces contrées au-dessous du 10 pour 100.

Les plus grandes différences qui ont existé en un trimestre et l'autre eurent lieu en Ombrie (minimum, 3,0 ; maximum, 24,5). Aussi dans les Pouilles le même fait a été observé (minimum, 9,03 ; maximum, 23,1).

Quant aux formes syphilitiques chez les prostituées, les différences dans les diverses régions sont les mêmes (quoiqu'un peu moins sensibles), qu'on ait pu observer pour les maladies vénériennes.

La Toscane, le Latium, la Basilicate, les Pouilles et la Sicile, sont les régions dans lesquelles les prostituées ont donné un contingent plus fort à la manifestation initiale de la syphilis.

Au contraire, les régions qui ont donné un contingent inférieur, sont : la Haute Italie et la Sardaigne.

Il faut remarquer cette circonstance, que, dans les Marches et dans l'Ombrie, de ce qui résulte des dénonciations, n'est pas mentionnée, chez les prostituées, la forme initiale de la syphilis, et en Calabre (cas extraordinaire), on n'a pas rencontré pendant toute l'année, dans cette catégorie de femmes, ni la manifestation initiale, ni les formes successives de ladite infection.

Relativement à l'état sanitaire des prostituées, on ne peut vraiment pas établir une comparaison exacte entre l'année 1899 et celle de 1898, puisque pour « 98 », nous ne possédons que les données du quatrième trimestre, par le fait que c'est depuis le quatrième trimestre de 1898 qu'on a adopté une nouvelle méthode statistique.

Néanmoins, on pourrait avoir quelques indices d'améliorations, pour la raison que, les moyennes de l'année 1899 sont moins élevées que celles de 1898. En effet, le nombre des prostituées affectées de

maladies vénériennes pendant le quatrième trimestre, étaient de 908, avec une proportion pour 100 de 17,3, tandis que la moyenne trimestrielle des malades, pendant 1899 a été de 836, avec une proportion pour 100 de 13,9. De même aussi pour la syphilis, dans le quatrième trimestre de 1898, on a eu 415 prostituées atteintes, avec une proportion pour 100 de 7,9, tandis que la moyenne trimestrielle de 1899 a été de 405 malades, avec une proportion pour 100 de 6,8.

La même amélioration se trouve en comparant les chiffres du quatrième trimeste de 1898 avec ceux relatifs seulement au quatrième trimestre de 1899.

En effet, dans le quatrième trimestre de 1898, comme nous avons déjà donné le compte-rendu, nous trouvons une moyenne pour 100 de 17,3 prostituées atteintes de maladies vénériennes, et une moyenne de 7,9 pour la syphilis.

Dans le quatrième trimestre de 1899, au contraire, la moyenne pour 100 des prostituées atteintes de maladies vénériennes, se réduit à 13,2, et pour la syphilis à 6,5.

Soins donnés aux prostituées malades en 1899.

RÉGIONS.	CAS DE MALADIES VÉNÉRIENNES PARMI LES PROSTITUÉES		NOMBRE des femmes enfermées d'autorité dans les salles de traitement.
	soignées dans les salles syphilopathiques.	soignées pour leur propre compte.	
Piémont	95	92	54
Ligurie	131	14	120
Lombardie	68	40	30
Vénétie	315	3	104
Emilie	228	29	34
Toscane	315	7	232
Marches	55	1	3
Ombrie	33	1	32
Latium	122	57	111
Abruzzes et Molise	85	17	26
Campanie	151	63	137
Pouilles	339	145	145
Basilicate	49	44	24
Calabre	37	»	1
Sicile	1071	607	403
Sardaigne	59	2	55
Royaume d'Italie..	3153	1122	1511

Sur les 4,275 cas (1) de maladies vénériennes et syphilitiques parmi les prostituées, les soins furent donnés à 3,153 femmes dans les salles

(1) Les 4275 cas de maladies vénériennes et syphilitiques ne représentent pas un nombre égal de prostituées ; parce que parmi celles-ci, comme partout il y en a qui sont tombés malades plusieurs fois.

syphilopathiques : 1122 furent soignées hors des hôpitaux et pour leur propre compte.

Parmi les femmes malades soignées dans les salles syphilopathiques, la moitié y a été envoyée par ordre de la sûreté publique.

SURVEILLANCE SANITAIRE DE LA PROSTITUTION

Les visites ordinaires faites par les médecins assermentés dans les maisons de tolérance de presque toutes les villes, ont lieu deux fois par semaine.

Il y a pourtant des exceptions : A Savigliano et Saluzzo, les visites sont faites quatre fois par semaine. A Novara, Venise, Piacenza, trois fois. Enfin, à Cuma, Pescara, Altamura, Molfetta, Termini, Comiso, Alcamo et Salemi, une fois par semaine.

Visites extraordinaires pendant le 4e trimestre 1899.

Par des médecins provinciaux.	Par des médecins inspecteurs.	Par des médecins communaux.	Par des médecins des dispensaires syphilo-pathiques.	Par des médecins militaires.	TOTAL.
202	4106	254	603	69	5234

Sur 5,234 visites extraordinaires, 2,892 eurent lieu pour Milan seule.

Dans le quatrième trimestre de l'année 1898, le nombre des visites extraordinaires fut de 1,105 : pendant 1899, il y a eu une moyenne trimestrielle de 1,308 visites. On doit conclure, d'après cela, que la surveillance sanitaire a été plus active pendant cette dernière année.

POLICE DES MOEURS. — **Nombre des contraventions constatées pendant l'année 1899.**

NUMÉRO d'ordre.	COMMUNES.	Pour les femmes demeurant dans des maisons de tolérance.	Pour prostituées clandestines.	RÉSULTATS. Condamnées.	Absoutes.	En cours de jugement.	NUMÉRO d'ordre.	COMMUNES.	Pour les femmes demeurant dans des maisons de tolérance.	Pour prostituées clandestines.	RÉSULTATS. Condamnées.	Absoutes.	En cours de jugement.
1	Turin	295	1285	1062	7	511	36	Viterbe	»	1	»	1	»
2	Pinerolo	1	1	2	»	»	37	Aquila	»	2	2	»	»
3	Gênes	102	135	202	15	20	38	Chieti	6	9	8	»	7
4	Spezia	9	128	113	3	21	39	Pescara	27	1	26	»	2
5	Savone	»	10	2	3	5	40	Avellino	»	2	2	»	»
6	Brescia	»	121	94	4	23	41	Caserte	1	40	41	»	»
7	Crémone	9	»	6	2	1	42	Aversa	»	4	4	»	»
8	Milan (1)						43	Naples	716	7995	6413	1155	1143
9	Pavie	3	9	6	1	5	44	Torre Annunziata	7	7	3	4	7
10	Padoue	29	»	29	»	»	45	Salerne	52	»	44	2	6
11	Trévise	23	9	32	»	»	46	Nocera basse	1	1	1	»	1
12	Venise	18	88	106	»	»	47	Bari	7	»	3	4	»
13	Chioggia	1	2	1	»	2	48	Molfetta	»	3	3	»	»
14	Vicenza	»	3	3	»	»	49	Trani	»	1	1	»	»
15	Bologne	45	88	120	10	3	50	Foggia	5	2	7	»	»
16	Imola	3	»	»	»	3	51	Lucera	»	1	1	»	»
17	Jorli	26	»	26	»	»	52	Cerignola	3	»	3	»	»
18	Cesena	1	»	1	»	»	53	Lecce	»	6	6	»	»
19	Rimini	2	»	2	»	»	54	Taranto	25	6	21	8	2
20	Modène	4	4	8	»	»	55	Brindisi	4	1	3	»	2
21	Parme	24	22	45	1	»	56	Melfi	7	»	7	»	»
22	Piacenza	»	16	4	»	12	57	Catanzaro	»	24	24	»	»
23	Jaenza	2	»	2	»	»	58	Caltaniselta	»	2	»	»	2
24	Reggio Emilia	14	»	11	3	»	59	Catania	5	3	4	3	1
25	Florence	118	376	458	4	32	60	Girgenti	»	2	2	»	»
26	Pistoia	4	1	3	»	2	61	Messine	20	33	33	2	18
27	Livourne	191	57	230	»	18	62	Comiso	5	»	»	5	»
28	Lucques	3	3	8	»	»	63	Raguse	1	1	2	»	»
29	Massa	»	2	2	»	»	64	Vittoria	»	2	»	2	»
30	Pise	58	37	76	»	19	65	Noto	2	1	2	1	»
31	Sienne	1	»	1	»	»	66	Cagliari	»	4	4	»	»
32	Ancône	43	1	44	»	»	67	Sassari	17	»	17	»	»
33	Pérouse	1	8	5	1	3		Totaux dans le royaume.	2188	13220	9419	1243	4746
34	Rome	185	850	»	»	1035					15408		
35	Civita vecchia	7	23	30	»	»							

(1) Voir à la fin du tableau (durant l'année 1898 ont été constatées 6755 contraventions; tandis qu'en 1899 on en a eues 15408 dans 67 communes, desquelles 13220 étaient pour prostitution clandestine).

RENSEIGNEMENTS SUR LES MÉDECINS ASSERMENTÉS

Ces médecins ont rendu de notables services pour la plupart; sauf quelques exceptions, qui donnèrent occasion au ministère de les rappeler à leur devoir.

PROSTITUTION CLANDESTINE

C'est sur l'argument de la prostitution surveillée, que nous avons jusqu'ici porté notre examen. Nous allons maintenant, d'une manière très sommaire, comme la nature de notre travail l'exige, exposer quelques considérations à propos de la prostitution clandestine.

Aucune innovation n'a été faite dans le règlement pour cette forme de prostitution : elle se développa en 1899, comme dans les années précédentes. Nous nous rapportons, par conséquent, à ce qu'il en a été dit dans nos rapports antérieurs.

Cependant, il faut observer qu'une vigilance très sévère, activée par les autorités compétentes, a pu restreindre les manifestations de la prostitution clandestine dans quelques villes du Royaume.

A part ceci, il existe toujours l'énorme disproportion que nous avons signalée par le passé, entre la prostitution clandestine et la prostitution surveillée.

Rien n'a pu modifier cet état de choses : le phénomène suit son cours d'extension naturelle, par un développement qui s'impose d'une manière caractéristique.

Ce phénomène, du reste, ne se révèle pas uniquement en Italie : il est commun aussi aux autres Etats. Nous voyons la prostitution clandestine suivre une marche ascendante, qui ne semble pas vouloir s'arrêter pour le moment.

Mille moyens les plus divers, mille mesures choisies parmi celles que l'on croyait les plus efficaces, n'ont abouti à aucun résultat sérieux.

C'est un problème dont la solution a vainement tourmenté l'esprit des sociologues et des législateurs. L'inanité de leurs efforts reste évidente.

La prostitution clandestine déborde partout : c'est la pieuvre aux mille tentacules qui saisit la proie dans toutes les classes de la société. Ses victimes, — et Dieu sait si elles sont nombreuses !... — vivent parmi le luxe le plus raffiné, et sous la chaumière perdue dans l'immensité de la campagne.

La plaie prend, dans les grandes villes, d'énormes proportions :

Est-elle moins gangreneuse dans les centres moins importants?... Quelques chiffres de nos statistiques tendraient à l'établir (Crémone, Vicenza, Reggio Emile).

Des mesures rigoureuses sont appliquées pour réglementer la prostitution surveillée : mais il est notoire que la prostitution clandestine diminue infiniment la valeur de ces mesures. Elles frappent une fraction minime de la grande masse des prostituées, qui, à l'aide d'une clandestinité savamment organisée, trouvent le moyen de se soustraire aux autorités.

Quels seraient donc, sous ce rapport, les moyens de protéger sérieusement, et d'une manière réellement efficace, la santé des populations?...

Nous croyons qu'il y a une seule voie à suivre dans ce but. Nous croyons que les mesures prophilactiques, aujourd'hui acquises à la science, ne devraient pas être appliquées seulement à la prostitution. C'est un but bien plus élevé et étendu qu'il faudrait leur attribuer. Elles devraient, en somme, réaliser aussi dans les circonstances dont nous parlons, l'application du principe général moderne, relatif à la défense contre les maladies infectieuses, qui consiste à supprimer tout foyer dangereux, aussitôt sa première apparition.

Voilà le terrain sur lequel la lutte doit être engagée.

Elle ne serait pas inféconde.

Un programme complet, résumant à ce propos nos idées, ne trouverait pas ici sa place.

Nous nous bornerons à dire que la solution du problème doit se rechercher dans l'application d'un ensemble de mesures, qui facilitent autant que possible, en toute occasion, la manière de soigner immédiatement chaque cas de maladie.

Un traitement médical, offert d'une manière discrète, prompte, efficace, n'effaroucherait pas les malades, qui trouveraient mille avantages à en profiter.

Le gouvernement italien a adopté, depuis quelques années, ce système, et un succès favorable a couronné ses efforts.

MOYEN POUR LE TRAITEMENT DES MALADES

Les idées du gouvernement dont nous venons de parler, ont été pratiquement appliqués par l'institution des « Salles syphilopatiques et des Dispensaires. » Leur fonctionnement a pour mission de réaliser, à l'avantage des malades, les plus grandes facilités de traitement.

DISPENSAIRES POUR TRAITEMENT DE LA SYPHILIS ET DES MALADIES VÉNÉRIENNES

Le nombre des dispensaires de vénériens aux frais de l'État est de 151.

Dans ces dispensaires, on pourvoit à la distribution gratuite des médicaments. Dans quelques-uns seulement, il est délivré aussi des ordonnances demi-gratuites.

L'ordre et la discipline sont strictement observés, et les soins apportés par le personnel est digne de louanges.

On trouve ces locaux généralement dans des conditions d'hygiène satisfaisantes, et tout est tenu en ordre, pour ce qui est des écritures et des registres.

Les médecins provinciaux, comme toujours, ont pris à tâche de veiller au bon entretien de ces locaux, par des visites fréquentes.

MOUVEMENT DES MALADES DANS LES DISPENSAIRES

Le nombre des malades soignés pendant l'année 1899, dans les dispensaires, a été de 77,743, dont 57,254 hommes, et 20,489 femmes.

Dans le tableau suivant, on a relevé en chiffres absolus, le nombre des malades qui furent soignés chaque année, de 1889, jusqu'en 1899.

ANNÉES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
1889.....	40.318	11.630	51.948
1890.....	48.877	13.067	61.944
1891.....	50.530	13.873	64.403
1892.....	55.439	15.572	71.011
1893.....	56.379	15.659	72.038
1894.....	58.182	16.939	75 121
1895.....	59.789	18.449	78.238
1896.....	61.733	19.255	80.988
1897.....	60.247	19.801	80.048
1898.....	58.240	21.050	79.290
1899.....	57.254	20.489	77.743
Moy. des onze années.	55.180	16.890	72.070

L'examen pur et simple du tableau ci-dessus, nous porterait à croire que l'affluence des malades dans les dispensaires ait subi *une diminution*. De fait, nous voyons que le total des malades qui, en 1898, mon-

tait à 79,290, est descendu à 77,743 en 1899 (1). Cette diminution dans le chiffre absolu des malades, dérive avant tout, d'un manque du contingent de 16 dispensaires supprimés en 1899, et cela à cause des résultats sans importance qu'ils donnaient au sujet de la prophylaxie.

En parenthèse, je dois dire que, en supprimant quelques dispensaires dans les petites communes, on donnait en même temps ordre précis aux autorités locales pour assurer, au terme de la loi, l'assistance gratuite des vénériens indigents.

Mais si nous faisons abstraction de cette circonstance, et si au lieu de tenir compte des chiffres absolus, nous examinons la moyenne des malades dans chaque dispensaire, nous pouvons conclure avec assurance que, même en 1899, il est survenu une augmentation, et non une diminution dans le nombre des malades.

En effet, la moyenne de ces derniers, qui était de 474 par chaque dispensaire en 1898, s'est élevée à 515 en 1899. Cela signifie que telles institutions, à présent comme par le passé, tendent à étendre leurs bienfaisants effets pour la prophylaxie.

Mouvement des malades dans les dispensaires syphilopathiques du royaume en 1899, divisés par régions.

RÉGIONS.	POPULATION calculée au 31 déc. 1899.	NOMBRE des dispensaires.	NOMBRE des malades traités.	MOYENNE des malades traités dans chaque dispensaire.	MOYENNE des malades traités sur 1 000 habitants par chaque région.
Piémont.....	3.398.794	16	6.148	383	1,80
Ligurie.....	1.000.737	5	1.706	341	1,70
Lombardie	4.132.986	15	11.773	785	2,84
Vénétie	3.156.169	15	5.166	344	1,63
Emilie.....	2.322.268	18	3.067	170	1,32
Toscane.....	2.339.513	9	3.285	365	1,40
Marches.....	983.670	4	1.118	279	1,13
Ombrie.....	614.396	3	386	128	0,62
Latium.....	1.052.265	9	7.762	862	7,37
Abruzzes.....	1.403.546	7	525	75	0,36
Campanie.....	3.194.361	20	21.791	1069	6,82
Pouilles.....	1.929.723	6	3.616	603	1,88
Basilicate.....	552.931	3	407	135	0,75
Calabres.....	1.361.238	4	1.646	411	1,20
Sicile.....	3.643.038	15	8.558	570	2,34
Sardaigne	771.040	2	789	394	1,01
Royaume...	31.856.675	151	77.743	515	2,44

(1) Probablement la diminution est due aussi en partie à la nouvelle méthode adoptée en 1899 dans la statistique des dispensaires. A l'aide de cette même méthode sont rendus beaucoup plus difficiles les duplicata des malades qui se produisaien parfois dans les statistiques des années précédentes.

Même cette année, comme dans les précédentes, les proportions des malades soignés se rapportant à la population de chaque région demontrent que le concours des malades atteint les chiffres les plus élévés, dans le Latium (7,37, sur 1,000 habitants) et dans la Campanie (6,82). Les proportions relatives à la Sicile (2,34) et dans la Lombardie (2,84) se maintiennent presqu'au niveau de la moyenne pour toute l'Italie, tandis que dans les autres contrées, les proportions atteignent des chiffres moins élevés.

Les diminutions plus sensibles, (toujours sur les chiffres) depuis 1898 à 1899 se rencontrèrent dans les Marches (de 2,16 à 1,13) où quatre dispensaires furent supprimés ; et dans les Pouilles (de 2,96 à 1,88) pays où deux dispensaires furent supprimés. En Lombardie au contraire, on a eu une augmentation (de 2,23 sur 1,000 habitants à 2,84). Dans le tableau suivant sont reportés les chiffres proportionnels indiquant la progression des malades — (hommes et femmes) — à travers diverses années. La différence excédente parmi les malades soignés pendant les années successives sont rapportées sur 100 individus soignés en 1889 : la première année que fonctionnaient les dispensaires syphilopathiques.

SEXE.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Hommes . .	21	25	37	39	44	48	53	49	44	42
Femmes . . .	12	19	34	34	45	58	65	70	80	76

De ce tableau, se déduit clairement l'augmentation progressive d'année en année dans le nombre des malades soignés dans les dispensaires. Et ce qui est à remarquer surtout, c'est la circonstance que telle augmentation est de beaucoup plus sensible parmi les femmes en comparaison des hommes.

MALADIES SOIGNÉES DANS LES DISPENSAIRES EN 1899

Dans les tableaux suivants sont reportés séparément pour hommes et femmes, les différents cas de maladies avec leur localisation, rencontrés dans 58,855 malades soignés ; dont 42,000 hommes et 16,855 femmes.

Maladies vénériennes.

Hommes.

RÉGIONS.	BLENNORRHAGIE.					CHANCRE MOU.				TOTAL GÉNÉRAL des maladies vénériennes.
	Urétrale.	Balano prépuliale.	Anorectale.	Dans plusieurs sièges.	Total.	Génital.	Extra-génital.	Dans plusieurs endroits.	Total.	
Piémont.....	2.059	199	2	1	2.261	1.095	29	5	1.129	3.390
Ligurie.....	445	67	»	»	512	376	1	1	378	890
Lombardie	1.957	232	69	76	2.334	1.478	113	60	1.651	3.985
Vénétie	1.224	115	1	»	1.340	458	2	»	460	1.800
Emilie.....	1.141	81	1	1	1.224	732	1	5	738	1.962
Toscane.....	1.014	21	»	5	1.040	729	»	5	734	1.774
Marches.....	316	35	2	1	354	251	6	»	257	611
Ombrie.....	125	1	»	»	126	113	»	»	113	239
Latium.....	1.100	144	7	21	1.272	846	17	31	894	2.166
Abruzzes.....	174	5	»	»	179	145	4	3	152	331
Campanie	2.766	596	144	293	3.799	2 912	98	279	3.289	7.088
Pouilles.....	922	65	1	23	1.011	826	8	46	880	1.891
Basilicate.....	104	8	3	1	116	69	7	1	77	193
Calabres.....	188	29	4	15	236	260	1	1	262	498
Sicile.....	1.001	130	7	7	1.145	987	38	12	1.037	2.182
Sardaigne	286	»	»	»	286	276	1	2	279	565
Royaume...	14.822	1.728	241	444	17.235	11.553	326	451	12.330	29.565

Femmes.

RÉGIONS.	BLENNORRHAGIE.							CHANCRE MOU.						TOTAL GÉNÉRAL des maladies vénériennes.
	Vulvaire.	Urétlirale.	Vaginale.	Utérine.	Anorectale.	Dans plusieurs endroits.	Total.	Vulvaire.	Vaginale.	Utérine.	Extra-génital.	Dans plusieurs endroits.	Total.	
Piémont.....	79	77	124	110	9	76	475	203	29	14	11	9	266	741
Ligurie.....	5	17	21	21	4	42	110	63	31	13	9	18	134	244
Lombardie ..	94	65	169	83	42	68	521	199	59	78	49	34	419	940
Vénétie.....	67	51	109	104	6	202	539	101	3	22	10	2	138	677
Emilie.....	35	25	78	45	»	31	214	147	19	1	1	4	172	386
Toscane.....	17	48	4	28	»	30	127	71	31	6	21	»	129	256
Marches.....	14	12	25	27	1	18	97	46	15	3	5	1	70	167
Ombrie.....	14	11	16	2	»	»	43	22	»	4	»	»	26	69
Latium.....	67	96	84	244	6	70	567	89	71	44	17	14	235	802
Abruzzes....	32	7	5	8	»	»	52	38	4	»	3	1	46	98
Campanie...	214	320	291	817	44	712	2398	1117	225	165	121	207	1835	4.233
Pouilles.....	28	45	70	34	3	382	562	223	17	9	13	20	282	844
Basilicate. ..	21	31	22	24	4	»	102	43	1	12	3	2	61	163
Calabres.....	157	55	39	71	»	64	386	183	22	50	7	11	273	659
Sicile.....	181	77	287	174	10	56	785	432	123	43	27	33	658	1.443
Sardaigne ...	8	27	4	»	»	»	39	31	14	»	7	1	53	92
Royaume.	1033	964	1348	1792	129	1751	7017	3008	664	464	304	357	4797	11.814

Syphilis.

Hommes.

RÉGIONS.	SYPHILIS.								
	CHANCRE SYPHILITIQUE.					CONSTITUTIONNELLE.		HÉRÉDITAIRE avec des manifestations dans un endroit quelconque.	TOTAL.
	Génital.		Extra-génital.		Dans plusieurs endroits.	Récente avec des manifestations dans un endroit quelconque.	Tardive avec des manifestations dans un endroit quelconque.		
	Unique.	Multiple.	Unique.	Multiple.					
Piémont.....	339	30	21	3	»	503	78	34	1.008
Ligurie.....	79	5	2	»	»	205	10	1	302
Lombardie...	213	74	43	2	115	354	181	7	989
Vénétie.....	131	15	3	1	4	411	96	46	707
Emilie.....	86	8	1	1	10	249	42	12	449
Toscane.....	129	31	8	»	»	184	85	11	408
Marches.....	33	»	2	»	»	47	24	6	112
Ombrie.....	11	»	»	»	»	31	2	4	48
Latium.....	138	22	1	»	2	897	194	6	1.260
Abruzzes....	22	1	5	2	»	43	22	»	95
Campanie....	854	57	9	1	4	2.609	1.720	14	5 268
Pouilles.....	207	4	2	»	»	332	143	10	698
Basilicate....	6	»	3	»	1	25	7	»	42
Calabres.....	18	1	»	3	2	86	46	10	166
Sicile.....	380	42	9	5	24	390	120	24	994
Sardaigne ...	26	7	»	»	»	67	4	3	107
Royaume....	2.672	297	109	18	162	6.433	2.774	188	12.653

Femmes.

RÉGIONS.	SYPHILIS.									
	CHANCRE SYPHILITIQUE.					CONSTITUTIONNELLE.		HÉRÉDITAIRE avec des manifestations dans chaque siège.	PAR ALLAITEMENT. Manifestations dans chaque siège.	TOTAL.
	Génital.		Extra-genital.		Dans plusieurs endroits.	Récente avec des manifestations dans un endroit quelconque.	Tardive avec des manifestations dans un endroit quelconque.			
	Unique.	Multiple.	Unique.	Multiple.						
Piémont...	54	»	10	2	20	316	31	17	12	462
Ligurie....	14	»	2	»	»	163	11	2	2	194
Lombardie.	37	26	14	16	24	179	66	31	18	405
Vénétie ...	28	5	3	2	2	250	63	48	6	407
Emilie.....	17	3	2	»	1	138	24	5	5	195
Toscane...	6	3	6	»	»	131	29	11	1	187
Marches...	18	»	4	»	»	43	7	10	»	82
Ombrie....	»	»	»	»	»	23	1	6	1	31
Latium....	18	1	»	»	»	334	104	9	1	467
Abruzzes ..	8	2	1	»	»	22	24	»	»	57
Campanie .	127	17	4	3	4	1.200	776	7	4	2.142
Pouilles ...	73	2	1	2	»	190	40	1	1	310
Basilicate..	3	»	»	»	1	17	3	»	»	24
Calabres...	13	10	»	»	21	57	38	5	1	145
Sicile.....	113	25	12	10	11	249	67	12	18	517
Sardaigne .	5	»	1	»	»	39	»	2	»	47
Royaume..	94	94	60	39	84	3.261	1.284	166	70	5.572

Maladies communes.

Hommes.

RÉGIONS.	MALADIES COMMUNES.						
	Uréthrite non blennorrhagique.	Balanoposthite non blennorrhagique.	Herpès progénital.	Végétations.	Gale.	Maladies diverses.	Total.
Piémont	15	119	53	186	29	181	583
Ligurie	»	36	17	30	»	»	83
Lombardie	61	104	189	257	5	18	634
Vénétie	24	57	74	84	»	31	270
Emilie	15	41	20	112	4	28	220
Toscane	13	115	16	97	»	»	241
Marches	4	6	13	52	7	4	86
Ombrie	»	1	»	4	»	»	5
Latium	44	65	53	100	»	43	305
Abruzzes	1	16	5	12	»	20	54
Campanie	41	397	36	549	129	309	1.461
Pouilles	3	165	45	133	4	66	416
Basilicate	2	11	1	7	1	2	24
Calabres	»	3	23	43	»	»	69
Sicile	10	17	14	142	5	35	223
Sardaigne	9	29	8	18	»	»	64
Royaume	242	1.182	564	1.826	184	737	4.738

Femmes.

RÉGIONS.	MALADIES COMMUNES.						
	Vulvite non blennorrhagique.	Bartholinite non blennorrhagique.	Herpès progénital.	Végétations.	Gale.	Maladies diverses.	Total.
Piémont	5	16	16	66	23	24	150
Ligurie	»	2	»	28	»	8	38
Lombardie	14	61	46	80	»	4	205
Vénétie	13	7	9	46	»	3	78
Emilie	4	3	4	43	1	11	66
Toscane	»	2	»	12	»	»	14
Marches	»	2	5	20	5	2	34
Ombrie	»	»	»	1	»	»	1
Latium	8	10	19	42	»	50	129
Abruzzes	3	»	2	5	»	1	10
Campanie	27	52	39	285	97	314	814
Pouilles	6	2	13	37	9	110	177
Basilicate	1	»	»	13	»	1	15
Calabres	3	10	17	51	»	»	81
Sicile	14	15	11	55	1	13	109
Sardaigne	»	»	2	2	»	»	4
Royaume	97	182	183	786	136	541	1.925

On a eu par conséquent un total de 46,956 maladies parmi les hommes et 19.311 parmi les femmes.

Reportant les chiffres ci-dessus, au nombre des malades on a eu pour les hommes :

30,13 0/0 de syphilis
40,10 0/0 de blennorrhagie
20,40 0/0 de chancres mous
11,28 0/0 de maladies communes

Pour les femmes :

33,05 0/0 de syphilis
41,63 0/0 de blennorrhagie
28,26 0/0 d'ulcères de simple contagion
11,42 0/0 de maladies communes.

L'excédent du nombre des maladies, sur celui des malades soignés est de 4,956 pour les hommes, et de 2,456 pour les femmes.

Les cas de chancres indurés qu'on a rencontrés furent :

3,258 pour les hommes
811 pour les femmes

Ces chiffres comparés au total des formes syphilitiques soignés donnent une proportion de :

25,67 0/0 pour les hommes
14,55 0/0 pour les femmes

Confrontant ces mêmes chiffres avec le nombre des malades soignés, on en déduit pour les chancres indurés une proportion de :

7,75 0/0 pour les hommes
4,81 0/0 pour les femmes

Les cas de syphilis héréditaires furent 188 parmi les enfants du sexe masculin, et 166 parmi ceux du sexe féminin. Ces chiffres correspondent à une proportion de 1,48 0/0 pour les premiers et de 2,98 pour les seconds, sur le total des cas de syphilis observée.

Enfin, dans les tables suivantes, les malades pour lesquels nous avons eu des renseignements détaillés, sont classés pour chaque région, selon les groupes de professions et d'après l'âge.

Hommes.

RÉGIONS.	PROFESSIONS ET MÉTIERS.							
	Ouvriers.	Militaires.	Paysans.	Employés.	Étudiants.	Ayant une profession.	Sans profession.	Total.
Piémont	3.434	149	353	329	173	204	218	4.860
Ligurie	940	34	56	134	12	55	27	1.258
Lombardie	2.902	194	688	243	255	117	416	4.815
Vénétie	1.326	126	222	245	180	310	174	2.583
Emilie	1.700	38	200	143	83	135	177	2.476
Toscane	1.440	115	190	220	151	59	134	2.309
Marches	462	37	19	99	57	52	20	746
Ombrie	164	1	15	25	49	26	10	290
Latium	2.373	104	129	307	99	280	65	3.357
Abruzzes	258	23	42	12	25	»	21	381
Campanie	8.551	401	772	485	330	137	1.084	11.760
Pouilles	2.040	40	223	72	100	19	54	2.548
Basilicate	93	28	69	3	16	3	21	233
Calabres	266	»	139	24	7	»	59	495
Sicile	2.019	93	506	180	200	43	193	3.234
Sardaigne	464	15	80	34	22	26	14	655
Royaume	28.432	1.398	3.703	2.555	1.759	1.466	2.687	42.000

Femmes.

RÉGIONS.	CONDITIONS SOCIALES.							
	Prostituées.	Servantes.	Ménagères.	Ouvrières.	Maîtresses.	Employées en général.	Sans profession.	Total.
Piémont	358	188	242	386	29	40	45	1.288
Ligurie	231	82	86	31	4	3	11	448
Lombardie	268	193	221	391	2	154	29	1.258
Vénétie	238	156	341	192	10	58	49	1 047
Emilie	151	89	148	156	8	13	26	591
Toscane	246	75	98	29	»	6	20	434
Marche	44	46	85	70	»	1	9	255
Ombrie	30	28	22	9	»	»	7	96
Latium	335	176	478	202	30	45	21	1.287
Abruzzes	57	29	14	32	»	»	12	144
Campanie	2.907	553	1.283	1.196	24	26	32	6.021
Pouilles	303	133	493	132	»	»	7	1.068
Basilicate	30	76	43	19	»	3	3	174
Calabres	325	115	100	50	»	»	33	623
Sicile	978	303	347	245	1	33	80	1,987
Sardaigne	74	21	26	7	2	1	3	134
Royaume	6.575	2.223	4.030	3.147	110	383	387	16.855

Malades soignés dans les dispensaires syphilopathiques divisés par âge.

Hommes.

RÉGIONS.	AGE DES MALADES.							
	Nouveau-nés.	Années.						Total.
		1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 et plus.	
Piémont	28	33	920	2.297	999	409	174	4.860
Ligurie	»	8	321	559	237	87	46	1.258
Lombardie	3	38	1.068	2.121	928	442	215	4.815
Vénétie	26	37	618	1.274	416	148	64	2.583
Emilie	4	18	631	1.138	403	201	81	2.476
Toscane	3	16	653	1.072	351	158	56	2.309
Marches	2	5	274	336	84	32	13	746
Ombrie	»	4	57	148	56	20	5	290
Latium	1	29	737	1.464	660	305	161	3.357
Abruzzes	»	1	99	189	74	17	1	381
Campanie	6	79	2.891	1.516	2.248	1.375	645	11.760
Pouilles	1	6	729	1.226	441	119	26	2.548
Basilicate	»	»	54	82	59	29	9	233
Calabres	10	»	121	203	123	37	1	495
Sicile	12	12	1.019	1.336	492	282	81	3.234
Sardaigne	2	5	229	275	105	34	5	655
Royaume	98	291	10.421	18.236	7.676	3.695	1.583	42.000

Femmes.

RÉGIONS.	AGE DES MALADES.							
	Nouveau-nés.	Années.						Total.
		1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 et plus.	
Piémont	18	28	321	607	223	69	22	1.288
Ligurie	2	7	72	279	66	17	5	448
Lombardie	8	55	247	469	299	136	44	1.258
Vénétie	21	51	188	485	220	58	24	1.047
Emilie	18	17	51	340	106	50	9	591
Toscane	8	28	48	233	96	13	8	434
Marches	1	22	51	112	45	21	3	255
Ombrie	»	5	13	60	13	4	1	96
Latium	»	34	177	517	333	154	72	1.287
Abruzzes	1	1	13	83	40	6	»	144
Campanie	1	63	678	3.174	1.275	597	233	6.021
Pouilles	1	4	108	632	252	58	13	1.068
Basilicate	1	»	29	73	47	22	2	174
Calabres	4	3	122	308	129	56	1	623
Sicile	11	8	395	1.088	343	125	17	1.987
Sardaigne	1	13	25	75	13	7	»	134
Royaume	96	339	2.538	8.535	3.500	1.393	454	16.855

En 1888, il y avait en Italie, 45 salles syphilopathiques. Ces salles sont des hôpitaux de vénériens que l'on a substituées aux anciens syphilicomium qui, étant de véritables prisons, n'étaient plus compatibles avec les idées libérales du nouveau règlement et, vu la grande importance que la nouvelle réforme attachait au traitement des vénériens, ce chiffre de 45 ne correspondait pas aux besoins de la prophilaxie. Il est bon de rappeler ici que pour ce qui concerne le règlement en vigueur en Italie, le traitement des vénériens n'est pas un simple acte de sollicitude pour les malades, ni même un acte d'assistance ou de bienfaisance publique; mais, on doit, au contraire, le considérer comme une mesure prophylactique de premier ordre. De là s'impose la nécessité de ne pas concentrer les hôpitaux dans un petit nombre de grandes villes dans lesquelles il n'est pas facile à tout le monde de se rendre. En ouvrant des salles syphilopathiques dans plusieurs villes, même dans les moins importantes, mais choisies avec soin, principalement pour tout ce qui touche les communications et les rapports commerciaux avec les communes plus ou moins distantes, il devient possible pour un arrondissement et même pour une province entière de tirer profit de ces institutions.

C'est pourquoi le ministère de l'Intérieur en a augmenté petit à petit le nombre qui atteint déjà 121 et encore du moment il s'occupe d'en ouvrir d'autres. Ceci ne veut pas dire que le nombre des maladies vénériennes ait augmenté au point de rendre nécessaire un plus grand nombre d'hôpitaux. Le contraire sera démontré plus loin. Il faut bien tenir compte qu'il s'agit d'une catégorie spéciale de malades qui, pour la plupart n'ont pas besoin de garder le lit pour se soigner, tandis que l'on attache de l'importance à les isoler. Il est donc nécessaire pour la santé publique d'étudier tous les moyens pour amener les malades à se faire traiter dans ces hôpitaux. Parmi ces moyens, il y a le choix des médecins qui méritent la confiance publique, les bons soins en général et aussi le peu de distance du lieu de résidence du malade. Pour mieux se convaincre que c'est en obéissant à ces idées que le ministère de l'Intérieur de l'Italie est arrivé à ce grand nombre d'hôpitaux et qu'il vise encore à l'augmenter, il suffit de considérer que seulement dans 97 hôpitaux, les malades ont été admis et soignés au frais du gouvernement.

Il est nécessaire de bien faire remarquer que les salles syphilopathiques ne sont que des salles hospitalières ouvertes dans les hôpitaux communs; que le ministère paie seulement une somme à forfait pour l'installation; et pour tout ce qui regarde le fonctionnement il ne paie les journées hospitalières que si des malades sont en traitement.

Ce qui arrive à dire que l'on peut augmenter ces hôpitaux de vénériens même au-delà du nécessaire.

Pour mieux démontrer la sollicitude du gouvernememt italien à amener dans les hôpitaux les malades, il faut rappeler qu'il a même donné le voyage gratuit aller et retour de quelque commune que ce soit à l'hôpital le plus rapproché. Il a de même ordonné que les soins soient donnés d'une façon discrète pour éloigner tout doute d'une maison de contrainte. Enfin, toutes les fois qu'il en a eu l'occasion, il a fait supprimer des statuts des hôpitaux, les dispositions qui défendaient l'admission des malades vénériens. Bien entendu on s'est arrêté à une telle modification dans les seules circonstances qu'il était permis de le faire, sans pour cela contredire la volonté expresse des testateurs.

Le but d'augmenter l'affluence des malades dans ces salles hospitalières a été atteint, comme du reste il est facile de s'assurer dans le tableau suivant dont il ressort que sur 12.745 malades admis en 1899, il y eut 4,693 hommes et 8,052 femmes.

Mouvement des malades dans les salles durant les cinq dernières années.

ANNÉES.	ENTRÉS.			SORTIS.					RESTÉS.
	Hommes.	Femmes.	Total.	Guéris.	En état d'amélioration.	Stationnaires.	Décédés.	Total.	
1895.....	3.637	6.059	9.696	6.713	1.847	342	63	8.965	731
1896.....	3.336	6.067	9.403	6.707	1.599	286	66	8.658	745
1897.....	3.217	6.459	9.676	7.026	1.459	335	74	8.894	782
1898.....	3.170	7.331	10.501	7.606	1.590	356	74	9.626	875
1899.....	4.693	8.052	12.745	9.520	1.798	381	103	11.812	933

On constate pour cette année, la même supériorité que pour le passé pour le chiffre des femmes.

Le nombre des guérisons a été en 1899 de 9,530 parmi les malades soignés.

Les plus fortes moyennes de guérisons eurent lieu en Lombardie (87,6 sur 100 malades); en Piémont (80,1 0/0); et dans la Vénétie (81,8 0/0).— Les moyennes les plus basses sont remarquées au contraire en Toscane (58,4 0/0), dans les Marches (62,4 0/0), dans les Abruzzes (63.8 0/0.)

Le nombre des malades en voie d'amélioration fut de 1,798; ce qui a donné une proportion de 14,1 0/0 malades.

Les proportions les plus élevées pour les malades en état d'améliora-

tion ont été rencontrées en Toscane (27,6 pour 100 malades). Dans les Marches (25,6 0/0) ; et en Ligurie (25,4 0/0).

Les plus basses, au contraire, ont été rencontrées dans les Pouilles (4,6 0/0) ; en Lombardie (5,3 0/0) ; et dans l'Ombrie (9,4 0/0).

Le nombre des malades stationnaires fut de 381, ce qui correspond à une moyenne de 3,0 pour 100 malades.

Survinrent en Toscane, les plus hautes moyennes pour les malades restés stationnaires, c'est-à-dire 7,2 pour 100 malades. En Calabre elles furent 8,4 0/0.

Les moyennes les plus basses se vérifièrent en Ombrie (0,8 0/0) en Vénétie, (1,0 0/0) ; et dans le Latium (1,3 0/0).

Enfin sur le total des malades on a eu 103 décès, qui donnèrent un quotient de mortalité de 0,8 pour 100 malades.

Quant à ceux qui restèrent dans les salles syphilopathiques, le nombre fut seulement de 933, c'est-à-dire 7,3 pour 100 sur celui des individus soignés pendant l'année.

En moyenne, le prix de traitement, en Italie, pour 1899, a été de Fr. 1,77 par jour et par malade.

Il est opportun de donner dans un tableau toutes les statistiques que nous venons de résumer sur le mouvement des malades.

Mouvement des malades dans les salles syphilopathiques en 1899.

RÉGIONS.	POPULATION calculée au 31 déc. 1899.	TOTAL DES MALADES.	CHIFFRES absolus pour chaque sexe.		PROPORTION sur 100 malades soignés.		GUÉRIS.		AMÉLIORÉS.		SANS AMÉLIORATION.		DÉCÉDÉS.		RESTÉS dans la salle syphilopathique.		PRIX du traitement par jour.	NOMBRE des salles syphilopathiques.	MOYENNE DES MALADES pour chaque salle syphilopathique.	PROPORTION DES MALADES sur 1000 habitants de chaque région.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Chiffres absolus.	Prop. pour 100 malades.	Chiffres absolus.	Prop. pour 100 malades.	Chiffres absolus.	Prop. pour 100 malades.	Chiffres absolus.	Prop. pour 100 malades.	Chiffres absolus.	Prop. pour 100 malades.				
Piémont...	3.398.794	1.167	554	613	47,5	52,5	935	80,1	140	12,0	21	1,8	3	0,3	68	5,8	2 00	3	389	0,34
Ligurie ...	1.000.737	449	163	286	36,3	63,7	308	68 6	114	25,4	»	»	1	0,2	26	5,8	2 00	5	90	0,45
Lombardie.	4.132.986	2 264	982	1.282	43,4	56,6	1.983	87,6	119	5,3	43	1,8	27	1,2	92	4,1	1 90	4	741	0,55
Vénétie....	3.156.169	1.018	538	480	52,8	47,2	833	81,8	90	8,8	10	1,0	4	0,4	81	8,0	1 73	8	121	0,32
Emilie....	2.322.268	846	408	438	48,2	51,8	583	68,9	171	20,2	19	2,2	4	0,5	69	8,2	2 00	14	60	0,36
Toscane...	2.339.513	1.340	749	591	55,9	44,1	783	58,4	370	27,6	96	7,2	3	0,2	88	6,6	1 95	10	134	0,57
Marches...	983.670	165	50	115	30,3	69,7	103	62,4	42	25,5	»	»	3	1,8	17	10,3	1 60	7	24	0,17
Ombrie ...	614.396	119	51	68	42,9	57,1	98	82,4	11	9,2	1	0,8	1	0,8	8	6,8	1 71	3	40	0,19
Latium....	1.052.265	860	345	515	40,1	59,9	676	78,6	97	11,3	11	1,3	6	0,7	70	8,1	1 96	3	287	0,82
Abruzzes..	1.403.546	202	36	166	17,8	82,2	129	63,8	47	23.3	6	3,0	3	1,5	17	8,4	1 68	6	34	0,14
Campanie .	3.194.361	1.204	436	768	36,2	63,8	818	67,9	190	15,8	36	3,0	21	1,7	139	11,6	1 35	9	134	0,38
Pouilles...	1.929.723	457	72	385	15,8	84,2	357	78,1	21	4,6	17	3.7	6	1,3	56	12,3	1 36	5	91	0,24
Basilicate(1).	552.931	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »	»	»	»
Calabres...	1.361.238	702	179	523	25,5	74,5	523	74,5	78	11,1	59	8,4	18	2,6	24	3,4	1 86	6	117	0,52
Sicile.....	3.643.038	1.671	62	1.609	3,7	96,3	1.212	72,5	249	14,9	52	3,1	2	0,1	156	9,4	1 68	12	139	0,46
Sardaigne .	771.040	281	68	213	24,2	75,8	189	67,3	59	20,9	10	3,6	1	0,4	22	7,8	1 75	2	140	0,37
Royaume .	31.856.675	12.745	4.693	8.052	36,8	63,2	9.530	74,8	1.798	14,1	381	3,0	103	0,8	933	7,3	1 77	97	131	0,40

(1) Dans la Basilicate, il n'y a pas de salles syphilopathiques.

ÉTAT SANITAIRE DE LA POPULATION

Comme nous avons déjà observé en d'autres occasions : la recherche de l'état sanitaire de la population au sujet de la syphilis et des maladies vénériennes, soulève une très grande difffculté. D'abord parce qu'il s'agit d'infections dont la dénonciation n'est nullement obligatoire, et que les malades en général tendent à cacher.

Puis il manque un moyen direct d'enquête. D'autre part, nous ne pouvons pas profiter du mouvement des malades dans les établissements où ils sont traités. Les causes, qui peuvent faire varier le nombre des malades, qui y sont acceptés, sont nombreuses et très importantes. Nous finirions par arriver à une conclusion fausse, si du nombre majeur ou mineur de malades soignés, nous voulions en déduire quelles sont les conditions sanitaires de la population entière.

Il n'est pas même possible que les informations que les médecins privés peuvent donner éventuellement nous viennent en aide. On sait que la quantité des malades, plus ou moins grande, tient avant tout, à la réputation que les dits médecins ont acquise vis à vis du public, de sorte que, les seuls moyens d'enquête qui restent à notre disposition sont les mêmes que ceux qui nous ont servi dans les rapports précédents :

La statistique des maladies vénériennes dans l'armée.

La statistique des causes de décès.

Ceux-là sont des moyens indirects, lesquels, néanmoins, nous permettent de venir à des conclusions relatives à l'argument dont il s'agit.

STATISTIQUE MILITAIRE (1).

En 1896, 1897 et 1898 la moyenne des hommes de troupe atteints de maladies vénériennes ou syphilitiques avait été de 97, 93 et 96

(1) « Les données que nous exposerons à cet égard ont été tirées des statistiques militaires que le Ministère de la guerre a très gracieusement mises à notre disposition. Nous devons observer, à propos de ces statistiques, que le Ministère de l'Intérieur, en étudiant les maladies vénériennes qui se vérifient dans l'armée, poursuit un but qui n'est pas, en tout, uniforme à celui que le Ministère de la guerre recherche.

« D'abord, le bureau de la Santé Publique au Ministère de l'Intérieur tient avant tout, à connaître le nombre des cas d'infection *initiale* dans toute l'acception scientifique de la parole. Et ce nombre devrait être absolument distinct de celui qui résume les manifestations successives de chaque infection vénérienne.

« Il intéresse aussi au Ministère de l'Intérieur de connaître :

sur 1000 soldats; et en 1899 se trouve une notable diminution; la moyenne étant descendue à 90.

Ce résultat est la preuve évidente de l'exactitude des considérations développées dans notre rapport de 1898.

Nous écrivions alors, que l'augmentation des moyennes constatées en 1896 et 1898 devait être attribuée à des causes transitoires, relatives au rappel sous les drapeaux des militaires congédiés et aux nombreux mouvements des troupes, qui eurent lieu, en 1896, pour la campagne d'Afrique; et, en 1896, pour les troubles qui éclatèrent dans quelques provinces du Royaume.

La diminution presque immédiate du chiffre indiqué par les moyennes en 1899, prouve que l'augmentation était réellement la conséquence naturelle des circonstances passagères dont nous venons de parler.

Depuis 1867 jusqu'en 1899 les statistiques militaires marquent trois importantes augmentations des maladies dont nous nous occupons; et ces mêmes augmentations se constatent en 1870, 1881 et 1890.

Cependant la régularité des accroissements et des diminutions qui précèdèrent et qui suivirent les trois grandes augmentations susdites,

« La coexistence des différentes infections entre elles;

« L'endroit (maison de tolérance, déclarée ou clandestine) où chaque malade a acquis l'infection;

« La garnison militaire d'où le malade provient;

« Le nombre effectif des malades. Et même à ce propos, il est de la plus grande importance que l'on puisse éviter qu'un sujet, entré à l'hôpital plusieurs fois dans la même année, puisse figurer dans les statistiques autant de fois qu'il a été soumis au traitement de la même maladie.

« L'importance de ces éléments se révèle sous un double aspect :

« Soit parce qu'ils constituent une certaine indice sur les conditions sanitaires de la population; soit parce qu'ils représentent un guide précieux pour le choix des mesures à adopter dans les différentes occasions. Les statistiques militaires, rédigées comme nous venons de dire, avec des vues et dans un but différent de celui que le Ministère de l'Intérieur se propose d'atteindre, ne peuvent donc pas lui procurer toutes les données, qu'il lui serait indispensable d'avoir.

« Il dérive de ces circonstances la nécessité de suivre dans la rédaction des statistiques, dont nous parlons, une autre méthode.

« Et à ce propos, on devrait établir pour chaque malade, un bulletin individuel contenant une série de questions correspondantes aux informations que l'on désir avoir.

« Ces bulletins rédigés par les médecins soignant les malades, devraient être envoyés au Ministère de l'Intérieur, où ils seraient examinés.

« L'initiative de cette réforme a été déjà prise par le Ministère de l'Intérieur auprès de celui de la Guerre.

démontrent que le phénomène obéissait à des causes normales et constantes.

Quelques syphilographes ont constaté que des causes spontanées et mal déterminées jusqu'ici, jouent périodiquement un rôle, dont le résultat est la recrudescence constante qui se vérifie pour les maladies vénériennes et syphilitiques, lorsques la virulence des germes tend à s'atténuer par l'action des transmissions qui s'accomplissent successivement d'un individu à l'autre.

En Italie ce phénomène a été étudié, avec la plus grande diligence, par MM. les professeurs Pellizzari et Zeri, qui se basèrent dans leurs recherches presque entièrement sur les statistiques militaires.

L'augmentation des infections survenue en 1896, reste séparée de celle qui se vérifia en 1890, par un intervalle remarquablement inférieur à celui qui avait été constaté entre les prériodes précédentes.

Le fait de l'augmentation susdite ne doit pas être considéré comme un signe précurseur d'une nouvelle période d'aggravement dans la diffusion de la maladie. En réalité le phénomène a été suivie immédiatement par une diminution sensible dans les cas d'infection. Et, l'importance du chiffre indicateur du nombre des malades en 1899, est inférieure à celle du chiffre qui les dénombra dans les années précédentes.

Tableau général des maladies vénériennes observées dans l'armée italienne depuis 1867 jusqu'en 1899.

ANNÉES.	FORCE moyenne.	MALADES TRAITÉS dans les divers établissements.				MOYENNE pour 1000 soldats.
		Hôpitaux militaires, infirmeries de corps et spéciales.	Hôpitaux civils.	Infirmeries des corps.	TOTAL.	
1867-69	203.367	20.982	»	»	»	103.1
1870	207.000	24.263	»	»	»	117
1871	189.571	16.953	»	»	»	89
1872	182 891	19.024	»	»	»	104 (1)
1873	191.684	16.951	»	»	»	89
1874	193.663	14.109	»	»	»	73
1875	200.574	13.315	»	»	»	66,4
1876	190.376	11.219	1.162	9.252	21.633	114
1877	196.192	11.220	1.155	7.623	19.998	102
1878	195.172	13.053	1.064	6.734	20.851	107
1879	201.556	14.414	1.156	7.639	23.209	115
1880	193.075	13.540	1.128	8.241	22.909	119
1881	191 366	14.147	953	8.608	23.708	124
1882	189.506	12.350	691	7.719	20.760	110
1883	192.881	11.406	837	7.438	19.681	102
1884	206.263	11.115	757	7.652	19.524	95
1885	203.406	10.072	599	6.826	17.497	86
1886	204.428	9.739	560	6.432	16.731	82

(1) Représentent les moyennes pour les soldats admis seulement dans les hôpitaux militaires pendant la période décennale 1867-1875.

ANNÉES.	FORCE moyenne.	MALADES TRAITÉS dans les divers établissements.				MOYENNE pour 1000 soldats.
		Hôpitaux militaires, infirmeries de corps et spéciales.	Hôpitaux civils.	Infirmeries des corps.	TOTAL.	
1887	212.898	11.124	625	6.177	17.926	84
1888	209.918	10.364	484	5.696	16.544	79
1889	218.917	14.117	742	5.774	21.633	99
1890	221.384	15.656	721	6.746	23.123	104
1891	220.714	15.809	766	6.179	22.754	103
1892	213.307	14.801	848	5.787	21.436	100
1893	214.439	14.057	697	5.958	20.712	97
1894	194.670	12.207	668	5 023	17.898	92
1895	202.915	12.288	401	4.530	17.219	85
1896	204.382	14.205	621	4.957	19.783	97
1897	204.312	13.328	688	5.083	19.099	93
1898	234.756	15.417	702	6.421	22.540	96
1899	206.508	13.046	537	5.060	18.643	90

Moyenne d'individus atteints de maladies vénériennes admis dans les divers établissements pour 1000 hommes de la force moyenne.

ANNÉES.	MOYENNE DES SOLDATS ADMIS SUR 1000 HOMMES DE TROUPE		
	dans les hôpitaux et infirmeries militaires et spéciales.	dans les hôpitaux civils et dans les infirmeries des régiments.	dans n'importe quel endroit.
1867-69	103	44	147
1870	117	43	160
1871	89	47	136
1872	104	48 (1)	152
1873	89	46	135
1874	73	46	119
1875	66	45	111
1876	59	55	114
1877	57	45	102
1878	67	40	107
1879	72	43	115
1880	70	49	119
1881	74	50	124
1882	65	45	110
1883	59	43	102
1884	54	41	95
1885	50	36	86
1886	48	34	82
1887	52	32	84
1888	49	30	79
1889	64	35	99
1890	71	33	104
1891	72	31	103
1892	69	31	100
1893	66	31	97
1894	63	29	92
1895	61	24	85
1896	69	28	97
1897	65	28	93
1898	65	31	96
1899			

(1) Moyennes calculées d'après le système énoncé dans le texte.

En 1899 nous devons aussi constater une diminution satisfaisante dans le nombre des cas de syphilis.

La moyenne proportionnelle pour 1000 hommes de troupe est de 12,7, tandis qu'en 1898 était de 13.3.

Il est toutefois à observer que cette diminution se déclara surtout parmi les cas de manifestations successives de la syphilis.

ANNÉES.	CHIFFRES ABSOLUS.			MOYENNE POUR 1000 HOMMES.		
	Manifestations initiales.	Manifestations successives.	Total.	Manifestations initiales.	Manifestations successives.	Total.
1887.....	285	224	1.209	1,3	4,3	5,6
1888.....	305	944	1.249	1,4	4,4	5,9
1889.....	447	1.439	1.886	2,0	6,6	8,6
1890.....	604	2.428	3.032	2,6	10,9	13,6
1891.....	?	?	3.083	?	?	13,9
1892.....	?	?	3.101	?	?	14,5
1893.....	?	?	2.691	?	?	12,5
1894.....	?	?	2.385	?	?	12,2
1895.....	?	?	2.442	?	?	12,0
1896.....	?	?	2.708	?	?	13,2
1897.....	?	?	2.636	?	?	12,9
1898.....	1.742	1.384	3.126	7,4	5,8	13,3
1899.....	1.529	1 106	2.635	7,4	5,3	12,7

(1) Les chiffres insérés dans le tableau ci-dessus se rapportent aux militaires soignés dans les hôpitaux militaires, dans les infirmeries de garnisons et dans les infirmeries spéciales.
Le nombre des militaires soignés dans les infirmeries des régiments et des hôpitaux civils n'a pas été calculé dans le tableau dont il s'agit.

Dans le tableau suivant sont exposés en chiffres absolus et proportionnels, sur 1000 hommes, les cas de syphilis au cours de l'année 1899.

Les divisions ont été disposées par ordre décroissant, selon la série des totaux proportionnels.

Les chiffres qui désignent les manifestations « initiales » et « successives » de la syphilis n'ont pas été négligés : on les a groupés séparément pour chaque division.

La syphilis dans l'armée en 1899.

DIVISIONS militaires.	FORCE moyenne.	CHIFFRES ABSOLUS			POPULATION par 1000 hommes.		
		Manifestation initiale.	Manifestations successives.	Total.	Manifestation initiale.	Manifestations successives.	Total.
Messine	6.936	161	65	226	23,2	9,4	32,6
Bari	6 050	51	70	121	12,4	17,1	29,5
Naples	15.452	229	222	451	14,8	14,4	29,2
Palerme	9.129	132	82	214	14,4	9,0	23,4
Catanzaro	4.043	42	47	89	10,4	11,6	22,0
Salerne	4.102	46	39	85	11,2	9,5	20,7
Rome	13.990	99	153	258	7,1	11,4	18,5
Ancône	4.923	41	25	66	8,3	5,1	13,4
Cagliari	5.176	62	7	69	12,0	1,3	13,3
Chieti	6.280	26	47	73	4,1	7,5	11.6
Turin	15.801	95	66	161	6,0	4,2	10,2
Bologne	7.133	50	22	72	7,0	3,1	10,1
Alexandrie	10.647	67	27	94	6,3	2,5	8,8
Brescia	5.457	39	7	46	7,1	1,3	8,4
Florence	6.915	43	15	58	6,2	2,2	8,4
Milan	11 077	44	42	86	4,0	3,8	7,8
Livourne	8.419	36	28	64	4,3	3,3	7,6
Padoue	11.400	44	33	77	3,9	2,9	6,8
Cunéo	9.035	18	41	59	2,0	4,5	6.5
Ravenne	5.153	29	3	32	5,6	0,6	6,2
Vérone	9.903	31	30	61	3,1	3,0	6.1
Navare	7.044	37	6	43	5,2	0,9	6,1
Piacenza	9.391	41	15	56	4,4	1,6	6,0
Gênes	8.895	45	6	51	5,1	0,6	5,7
Pérouse	4.157	21	2	23	5,0	0.5	5,5
Total	206.508	1529	1106	2.635	7,4	5,4	12,8

Comme dans les périodes des quatre ans que nous avons examinées dans le — rapport de l'année 1898, — les plus hautes proportions se sont vérifiées — aussi pendant l'année 1899. — dans l'Italie méridionale et en Sicile.

Il serait de la plus haute importance de suivre les phases réelles d'épidémies syphilitiques dans l'armée, comme nous l'avons fait pour les maladies vénériennes en général de 1867 à aujourd'hui. Mais, pour cette étude, la statistique militaire n'offre pas toujours des données certaines. Il y a une période où le nombre des malades atteints de syphilis en comparaison avec les maladies vénériennes porte à croire que la dénomination « syphilitique » a un sens plus étendu que celui qu'elle a réellement.

En 1870, par exemple, il est inscrit 12,340 affections syphilitiques primaires. — En 1874, il n'y en a que 7.499 et 7,345 dans l'année suivante. — Ce chiffre ne comprend que des malades soignés dans les hôpitaux militaires. De 1877 à 1886 on remarque l'opposé. Les cas

de syphilis devinrent trop limités en comparaison du nombre des malades vénériens. Le rapport des premiers et des seconds ne varie pas moins entre 1 : 11 et 1 : 23 (1).

On ne pourrait s'expliquer ce fait autrement qu'en admettant qu'à cette époque les cas syphilitiques étaient devenus rares, en comparaison des cas vénériens, ou bien qu'il soit survenu uue perte sensible dans les statistiques concernant la syphilis.

La première hypothèse ne paraît pas admissible, car — justement dans la seconde moitié des dix ans, — c'est-à-dire dans les années 1882-1884, la mortalité par la syphilis dans le royaume s'accentue d'une manière remarquable atteignant en 1882 un chiffre si élevé qu'il n'a jamais été atteint dans les suivantes. Ce fait, au contraire, pousserait à admettre pour les années précédentes une augmentation dans la fréquence de la syphilis ; et la troupe ressentirait la première les mouvements de la maladie.

Il est plus probable qu'un bon nombre de cas de syphilis est compris dans les maladies vénériennes en général.

Cette confusion doit être survenue dans les hôpitaux civils et les infirmeries des régiments qui ne distinguent pas les infections syphilitiques et ne comprennent qu'une seule catégorie « *vénérienne* ».

(1) Il n'est pas hors de propos de rappeler le rapport constaté dans les autres nations.

En France pour la période de 1862-80 le rapport entre la syphilis et les maladies vénériennes varie de 1 : 6 et 1 : 7. En Bavière, de 1874 à 77 = 1 : 3 : à 1 : 4. En Angleterre de 1866 à 1878 = 1 : 31 : 4. En Belgique de 1868 à 1885 = 1 : 6. En Russie de 1867 à 1878 1 : 3 à 1 : 4.

Ces rapports se sont maintenus à peu près comme le démontre le tableau suivant :

ANNÉES	FRANCE.	ALLEMAGNE.	BAVIÈRE.	AUTRICHE-HONGRIE.	RUSSIE.	ANGLE-TERRE.
1889	1 : 3,9	1 : 3,5		1 : 2,2	1 : 2,1	1 : 6
1890	1 : 3,8	1 : 3,9	1 : 3,6	1 : 2,8	1 : 2,2	1 : 4,6
1891	1 : 3,9	1 : 4		1 : 2,3	1 : 2,4	1 : 5,1
1892	1 : 3,7	1 : 3,8	1 : 3,1	?	1 : 2,3	1 : 4,9
1893	?	1 : 3,1	1 : 2,7	?	1 : 2,1	1 : 1,1
1894	?	1 : 3,3		?	?	1 : 1,2
1895	1 : 3,7	?	?	1 : 2,4	?	?

Ces rapports mis en comparaison avec ceux qui se sont vérifiés en Italie, de 1 : 11 et 1 : 23, démontrent de suite l'énorme différence qu'on ne peut pas expliquer par la simple différence des méthodes statistiques adoptées dans les différents pays.

Malheureusement cette erreur continue pour la première et seconde dizaine de la statistique militaire, et tend à disparaître dans la dernière période de 1887-99.

Le nombre toujours croissant des hôpitaux militaires et d'infirmeries de garnisons (1) en comparaison des époques précédentes a eu pour effet de rendre moins sensibles les pertes pour les statistiques des syphilithiques.

En effet, tandis que le nombre des malades dans les hôpitaux civils a diminué, il est probable qu'aussi a diminué le nombre de malades soignés dans les infirmeries des régiments.

Depuis un an, une nouvelle méthode pour les statistiques dans l'armée, a été mise en vigueur exigeant même des hôpitaux civils et des infirmeries de régiments, la distinction entre la syphilis et les maladies vénériennes. Cette méthode a eu pour effet la facilité de pouvoir établir la proportion exacte entre les syphilitiques et les vénériens.

L'aperçu tout à fait sommaire que nous avons donné à propos des causes spéciales qui produisirent des oscillations dans la marche de la syphilis dans l'armée, et aussi la méthode adoptée dans la compilation des statistiques militaires, ne nous permettent pas de considérer les résultats de cette statistique comme un indice absolu sur l'évaluation de l'état sanitaire de la population.

Néanmoins, il est indiscutable qu'un certain lien existe entre les conditions sanitaires de la population et celles de l'armée : sans crainte donc d'être accusés d'optimistes, nous pouvons assurer que puisque les conditions de l'armée se sont améliorées au sujet de la diffusion des maladies vénériennes, celles de la population auront dû suivre le même sort.

Mortalité par suite de la syphilis.

Les décès par suite de syphilis qui ont été constatés pendant 1898 dans le Royaume d'Italie ont atteint le nombre de 2 247 : on peut donc établir une proportion de 0 71 par 10/m habitants.

Le résultat des observations statistiques poursuivies pendant les deux années (1897-1898) permet de répartir de la manière suivante, parmi les différentes régions de la Péninsule, les 2 247 cas de mortalité qu'on vient de citer.

(1) De 50 qu'ils étaient en 1875, aujourd'hui ils sont arrivés à 81.

	Total de mortalité par 10000 habitants.	
	1897.	1898.
Piémont	0,2	0,3
Ligurie	0,5	0,6
Lombardie	0,6	0,5
Vénétie	0,4	0,4
Émilie	0,5	0,6
Toscane	0,5	0,4
Marches	0,4	0,5
Ombrie	0,5	0,5
Latium	1,6	1,5
Abruzzes	0,7	0,8
Campanie	1,3	1,4
Pouilles	0,8	0,7
Basilicate	0,8	0,7
Calabres	1,6	1,5
Sicile	0,9	0,9
Sardaigne	0,3	0,4
Royaume	0,7	0,71

Ces résultats diffèrent entre eux, pour chaque région, par des quantités minimes.

C'est pourtant dans la Campanie, dans les Calabres et dans le Latium que la syphilis a eu des proportions plus accentuées.

Le Piémont, la Vénétie, la Toscane et la Sardaigne sont les régions moins atteintes : elles se distinguent en effet pour le minimum des moyennes.

Sur 2247 décédés par cause de syphilis, il y en a 1329 qui appartiennent aux communes chef-lieux de province et d'arrondissement. Le rapport, dans ces cas, est de 1.7 sur 10/m habitants. La mortalité dans les autres Communes donne un chiffre de 918 décédés, avec un résultat de 0.4 pour 10/m habitants.

En comparant ces données avec celles de 1897 on constate tout de suite une légère augmentation pour les Communes qui sont chefs-lieux de province et d'arrondissement, puisque le chiffre monte de 1.6 à 1.7 : tandis que aucune différence pour la mortalité n'est à noter dans les autres communes : le chiffre se maintient constamment à 0.4.

Le diagramme N... suit le phénomène à travers une série d'années dans les deux catégories de Communes et dans le Royaume.

Une observation d'un certain intérêt se présente pour les villes qui ont une population dépassant les 60/m habitants. Dans ces centres, la mortalité occasionnée par la syphilis offre des résultats qui suivent tous une échelle d'une considérable variété.

Dans le tableau suivant les résultats y sont inscrits par ordre descendant, et la proportion est calculée sur un total de 10000 habitants :

Messine	4,6
Naples	3,9
Padoue	3,4
Bologne	2,9
Milan	2,5
Vérone	2,5
Catane	2,3
Rome	2,2
Ferrare	2,0
Gênes	1,6
Pise	1,5
Florence	1,4
Livourne	1,2
Venise	1,1
Lucques	1,0
Palerme	0,9
Turin	0,9
Alexandrie	0,9
Brescia	0,9
Bari	0,7
Ravenne	0,6
Modène	0,1

Ce sont comme en 1897, les villes de Messine et de Naples, qui atteignent le chiffre le plus élevé.

Ces remarques ne sont pas les seules à faire. Il y en a une autre bien plus importante se rapportant à l'augmentation ou à la diminution du chiffre de la mortalité suivant l'âge des décédés.

Le nombre des décédés dû à la syphilis diminue progressivement parmi les enfants ne dépassant pas l'âge de cinq ans. Ainsi, sur 1000 décès il y en a eu 772 en 1888. Le nombre est descendu, en 1896, à 723 ; — en 1897, à 692 ; — et, enfin, en 1898, les décès étaient à 686.

Au contraire, le chiffre de mortalité par syphilis calculé sur un nombre de 1000 décédés parmi les adultes a été de 228 en 1888, de 277 en 1896, de 308 en 1897 et de 313 en 1898.

Quelles sont les conséquences à tirer de ces faits ?

Elles consistent en ce que, sur 1000 décès, la proportion des individus, qui ont succombé par suite de syphilis acquise, et qui, par conséquent, ont dû contracter la maladie dans un temps de beaucoup antérieur à leur mort, va toujours en augmentant.

Par contre, il y a diminution progressive dans la proportion des décès par la syphilis congénitale, qui frappe, comme on sait, les en-

fants, et qui représente l'infection transmise plus récemment, parmi la population.

Sur ce que nous venons de dire s'appuie la preuve irréfutable que les conditions sanitaires de la Péninsule, au sujet de la syphilis, s'améliorent continuellement. — Et cette démonstration acquière une valeur toute spéciale en ce qu'elle dérive de l'étude d'un phénomène qui, tout en se répétant avec constance, tend à devenir de plus en plus considérable.

Il est donc facile de prévoir comme assez proche un moment dans lequel la moyenne de la mortalité, pour cause de syphilis, diminuera notablement.

C'est un résultat qu'il sera permis d'atteindre lorsque nous ne ressentirons plus les effets de l'augmentation de la maladie qui se vérifia dans les premières années qui suivirent 1888. Et, à moins de faits imprévus, ce résultat, tant souhaité, ne pourra manquer.

Cependant il est à remarquer que les données dont nous venons de parler ne constituent pas la seule preuve de l'amélioration que les conditions sanitaires du Royaume viennent de subir.

Nos conclusions reçoivent une valeur toute particulière par une autre catégorie de faits et de considérations que nous allons développer très sommairement.

Le chiffre total de la mortalité occasionnée par la syphilis ne représente pas la totalité des décès qui se sont réellement vérifiés dans le royaume à la suite d'infections syphilitiques.

Les causes de mortalité qu'on peut attribuer, parfois, à la syphilis sans que le nom de cette maladie soit inséré dans les bulletins mortuaires, sont plus fréquentes qu'on puisse généralement croire.

Nous comptons parmi ces causes de mortalité plusieurs maladies de l'enfance, c'est-à-dire l'atrophie infantile, prématurité, débilité congénitale, atélectasie des poumons, sclerème. On doit y ajouter aussi d'autres maladies principalement du système nerveux central, tel que la démence paralytique, la tabes dorsal. Nous avons résumé dans le tableau suivant le chiffre des décès occasionnés par les causes dont nous venons de parler.

CAUSES des décès.	PRÉMATURITÉ débilité congénitale, asélectasie des poumons, atrophie infantile.	PARALYSIE infantile.	TABES DORSAL.	DÉMENCE paralytique.	PEMPHIGUS eczéma, etc.	SCLÉRÈME.	MYÉLITE et tabes dorsal.
1887.....	52.223	Après 1887 cette maladie n'est plus comprise parmi les causes de décès. 144	1.627	362	1.066	3.103	3.998
1888.....	52.907		1.603	454	1.175	3.079	4.215
1889.....	54.051		1.088	395	1.076	2.840	3.837
1890.....	51.449		2.118	303	869	2.857	4.706
1891.....	52.423		2.529	308	1.056	2.938	5.141
1892.....	54.215		2.098	367	1.113	2.859	4.785
1893.....	55.525		1.707	356	1.109	2.897	4.447
1894.....	55.557		1.555	250	974	2.829	4.557
1895.....	54.677		A partir de 1895 les chiffres sont reportés avec la myélite.	336	785	2.885	5.024
1896.....	50.457			364	737	2 877	3.681
1897.....	46 670			323	853	2 714	3.156
1898.....	46.869			430	805	2.283	3.049

Les statistiques dressées depuis 1887 jusqu'à 1898 pour les cas de mortalité qui se rapportent aux maladies susdites, donnent des chiffres très variables.

Il est cependant à observer que ces chiffres indiquent une diminution dans les dernières années surtout au sujet de l'atrophie infantile, prématurité, débilité congénitale; dont le nombre des décès est diminué de 52 222 à 46 869 depuis 1887 jusqu'à 1898.

Même en voulant donc admettre que la syphilis puisse être souvent la cause productrice des susdites maladies, il reste toujours prouvé que les conditions sanitaires du royaume se sont améliorées comme nous avons déjà eu l'occasion de le constater au cours de ce rapport.

COMPARAISONS INTERNATIONALES AU POINT DE VUE DES MALADIES VÉNÉRIENNES

Pour suivre l'ordre des rapports précédents nous reporterons quelques données sur l'état sanitaire de quelques pays étrangers, au sujet de la syphilis et des maladies vénériennes.

Les deux tableaux que nous présentons ci-dessous, contiennent les chiffres qui se réfèrent à la statistique des soldats appartenant aux armées étrangères qui ont contracté des maladies vénériennes ou la syphilis.

Maladies vénériennes

Moyenne sur 1 000 soldats.

ANNÉES.	ALLEMAGNE. Bavière.	Prusse.	Marine allemande.	ANNÉES.	AUTRICHE.	ITALIE.	MARINE ITALIENNE.	ANGLETERRE.	FRANCE.	BELGIQUE.	HOLLANDE.	ÉTATS-UNIS.	RUSSIE.
1882-83.	42,4	38,2	»	1882	73,7	109,5	149.0	246,0	62,0	64,2	»	»	»
1883-84.	37,9	34,5	155,3	1883	73.3	102,0		260,0	58,9	54,3	»		»
1884-85.	34,6	32,6	106,6	1884	73,5	94,7	143,0	270,7	52,2	55,1	»		»
1885-86.	35,0	29,7	107,7	1885	69,0	86,0		275,4	50,7	49,8	»		»
1886-87.	34,4	28,4	107,7	1886	65,8	81,8		267,1	49,7	45,1	»		»
1887-88.	33,1	26,3	115,7	1887	64,4	84,0		252,9	51,6	40,3	»		»
1888-89.	32,8	26,7	100,9	1888	65,4	79,0	123,9	224,5	46,7	35,9	»	78,96	»
1889-90.	35,4	26,7	103,2	1889	65,3	99,0		212,1	45,8	31,4	»		»
1890-91.	31,9		103,0	1890	65,4	104,0	133,6	212,4	43,8	33,1	»		43,0
1891-92.	36,9	27,9	109,7	1891	63,7	104,0	165,4	197,4	43,7	32,3	60,0		41,5
1892-93.	33,8	29,6	105,1	1892	61,6	100,0	159,4	201,2	44,0	32,8	53,2		44,6
1893-94.	»	32,9	»	1893	64,5	96,6	»	194,6	42,8	34,5	47,2	»	43,1
1894-95.	»	29,9	»	1894	64,8	91,9	»	182,4	40,9	»	»	80,43	39,5
1895-96.	»	25,5	»	1895	61,0	84,9	»	173,8	37,5	33,0	»	73,72	36,1
1896-97.	»	21,9	»	1896	61,4	97,0	»	158,3	37,7	30,3	»	78,08	34,9
1897-98.	»	»	»	1897	60,6	93,0	»	139,7	35,8	28,1	»	»	35,4
1898-99.	»	»	»	1898	61,5	96,0	»	132,7	»	»	»	»	»
				1899	»	90,0	»	»	»	»	»	»	»

Syphilis.

Moyenne sur 1 000 militaires.

ANNÉES.	ALLEMAGNE.	BAVIÈRE.	ANNÉES.	ANGLETERRE.	AUTRICHE.	RUSSIE.	ROUMANIE.	ITALIE.	FRANCE.	ÉTATS-UNIS.	HOLLANDE.	BELGIQUE.
1887-88.....	6,3		1888	»	18,97	»	1,0	5,9	9,3	»	»	»
1889-89.....	5,9		1889	»	19,78	12,9	1,4	8,5	9,1	»	»	»
1889-90.....	5,4	9,3	1890	»	17,12	13,4	1,6	13,6	9,1	»	»	»
1890-91.....	5,7		1891	98,3	19,11	12,2	1,5	13,9	8,6	»	»	»
1891-92.....	5,7	8,8	1892	100,5	»	13,7	1,2	14,5	9,2	»	»	»
1892-93.....	7,1	8,8	1893	88,7	»	13,5	1,2	12,5	9,2	»	»	»
1893-94.....	7,6	10,5	1894	82,5	18,4	13,1	»	12,2	8,6	12,14	»	»
1894-95.....	6,8	»	1895	77,9	17,8	12,0	»	12,0	7,8	11,15	6,9	6.45
1895-96.....	5,9	»	1896	75,8	18,1	10,9	»	13,2	7,6	10,98	9,4	5,06
1896-97.....	»	»	1897	63,5	17,9	10,7	»	12,9	7,2	»	6,7	5,55
1897-98.....	»	»	1898	57,2	19,2	»	»	13,3	»	»	»	»
1898-99.....	»	»	1899	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Ce n'est pas dans le but d'établir un parallèle scientifique entre les conditions de l'Italie et celles d'autres pays étrangers regardant les infections syphilitiques et vénériennes, que nous avons dressé ces deux tableaux.

Comme il a été précédemment exposé dans d'autres rapports : la différence des systèmes suivis à l'Étranger pour rédiger les statistiques, empêche une comparaison logique des résultats. Chaque État, par exemple, adopte un système spécial inspiré par des vues qui diffèrent les unes des autres, pour calculer la force moyenne de la troupe. Il est évident que ce fait doit produire une très grande vériété dans l'évaluation des chiffres proportionnels.

De plus, les maladies qui forment le but des recherches sont groupées avec une grande diversité de systèmes dans les différentes armées étrangères.

L'Allemagne n'inscrit pas parmi les maladies de cette nature les blennorrhées (urétrite chronique) Ce fait enlève évidemment aux recherches, des données très importantes qui, par contre, sont prises en considération par d'autres États.

Plusieurs gouvernements, comptent parmi les maladies vénériennes des infirmités (Gale, Condylome) qui sont complètement négligées dans les statistiques rédigées par d'autres armées.

On sait que la manière dont on constate la condition de l'état sanitaire des troupes regardant les maladies dont il s'agit varie pour chaque armée étrangère. Parfois, (Bavière, Prusse, France), pour ordonner cette constatation, on laisse à la discrétion des autorités militaires, de choisir les moments qui leur semblent les plus opportuns. Les visites de constatation ont lieu à de longs intervalles : En Italie, au contraire, elles sont accomplies rigoureusement une fois par semaine.

Avec de pareilles conditions, il est facile de comprendre que dans nos troupes, aucune forme d'infection ne peut rester inaperçue. Il est fréquent par contre, dans les pays où le système opposé est adopté, qu'une maladie puisse se déclarer, suivre son cours et guérir, pendant le délai qui s'interpose entre deux visites. Cette maladie, alors, ne sera pas inscrite parmi celles dont le nombre fournira plus tard la matière des statistiques officielles.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'insister plus longuement sur les circonstances qui produisent une si remarquable variété dans les données statistiques, et qui par conséquent rendent impossible la comparaison logique des chiffres dont elles se composent.

Et ce que nous venons d'exposer à propos des statistiques militaires,

nous devons le répéter pour ce qui concerne les données relatives aux causes de mortalité.

En Italie et en Angleterre la maladie qui a causé la mort d'une personne, doit être spécifiée par le médecin qui constate le décès. Par contre, l'organisation administrative dans plusieurs Etats laisse ce même soin à un des membres de la famille, qui, naturellement, s'il s'agit d'un cas de syphilis ayant déterminé la mort, aura eu soin de ne pas la déclarer et d'y substituer le nom d'une autre maladie.

CONCLUSION.

Comme conclusion à tirer de toutes les données que je viens d'exposer, je ne peux qu'insister sur les idées que j'ai toujours soutenues dans les rapports précédents et que je résume dans les deux propositions suivantes :

A. Il est nécessaire d'appliquer à la syphilis et aux maladies vénériennes la théorie adoptée aujourd'hui pour les maladies strictement contagieuses, c'est-à-dire que la meilleure prophylaxie consiste à étouffer les foyers de l'infection représentés par chaque cas de maladie, au moyen d'un traitement immédiat et efficace, en tenant rigoureusement compte de ce fait que, pour la syphilis, le péril de contagion ne se borne pas à la période de la lésion initiale, mais qu'il dure à divers degrés pendant toute la période dite secondaire, c'est-à-dire pendant quelques années.

B. Que pour étendre autant que possible l'application de ces mesures prophylactiques, il serait désirable de donner à ces affections un aspect qui, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, n'inspirerait aux malades aucun sentiment de honte et d'aversion pour l'œuvre bienfaisante de l'assistance sanitaire.

3406

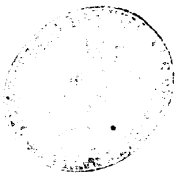

Nombre des maisons de tolérance dans les diverses régions en 1899. (proportion pour 1,000,000 d'habitants).

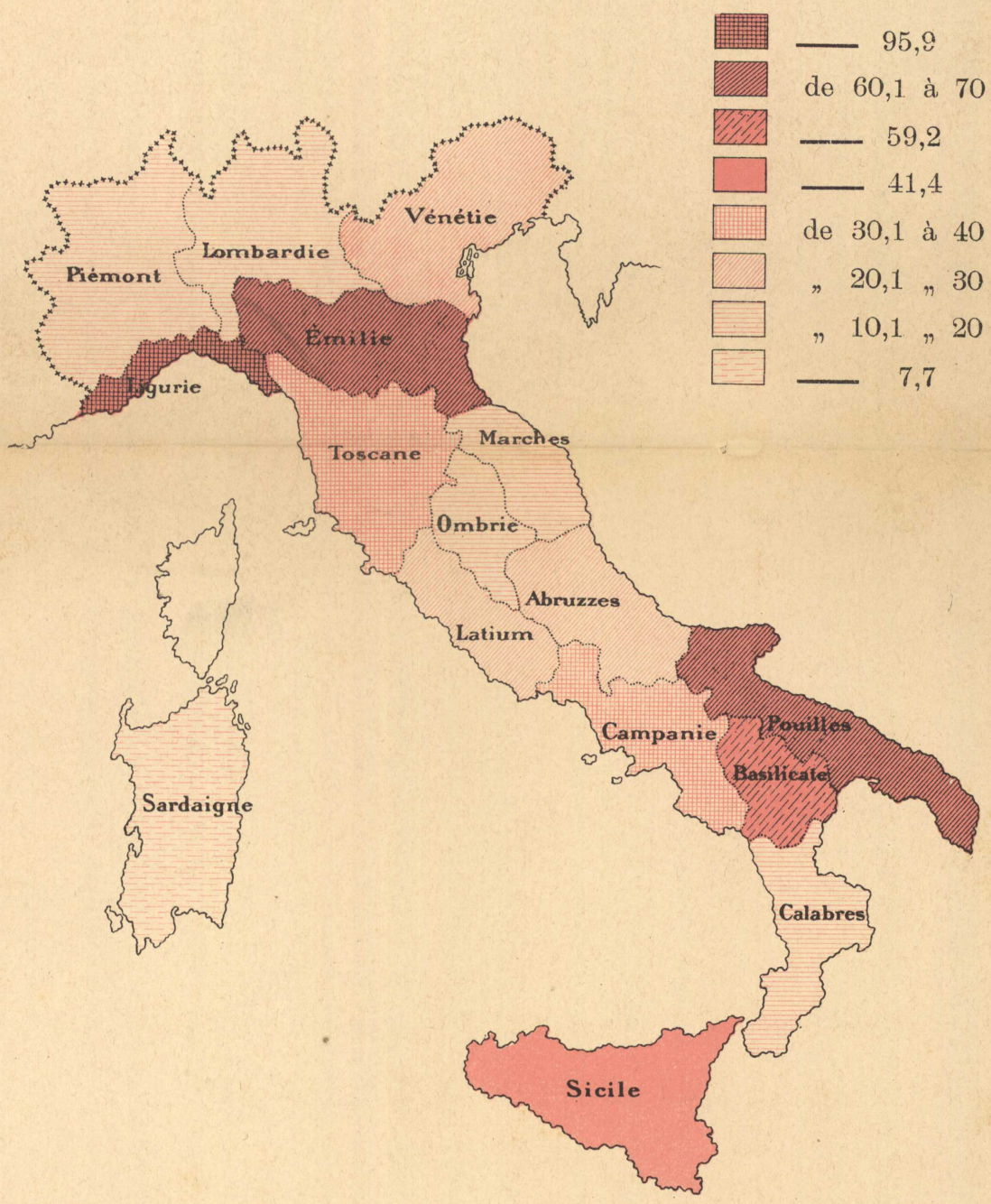

STAB. G. GAVUZZO & Cº ROMA

Proportion des prostituées sur 1000 habitants des Communes de chaque région où existaient des maisons de tolérance en 1881.

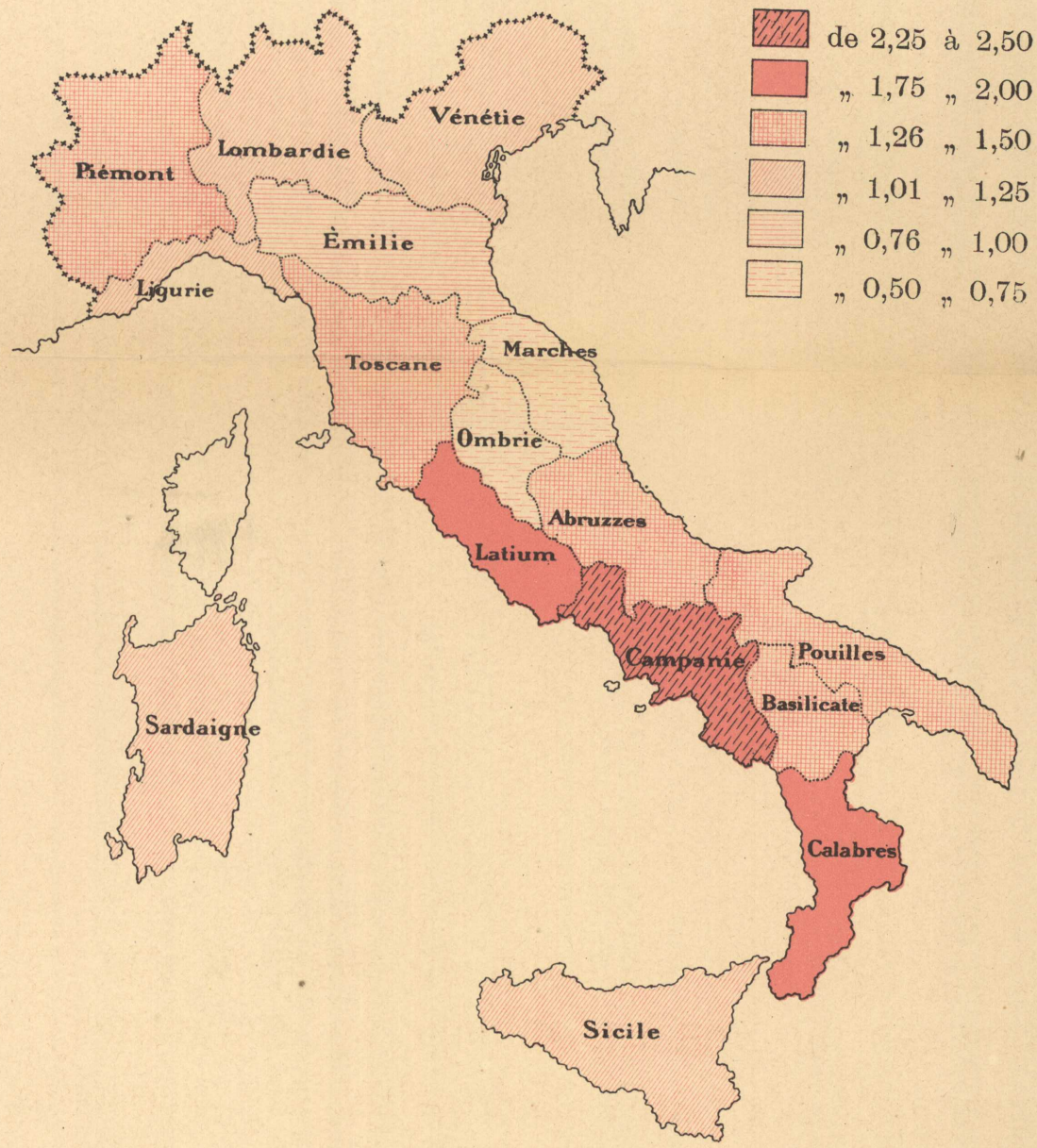

STAB. G. GAVUZZO & C.ª ROMA

Proportion des prostituées sur 1000 habitants des Communes de chaque région où existaient des maisons de tolérance en 1899.

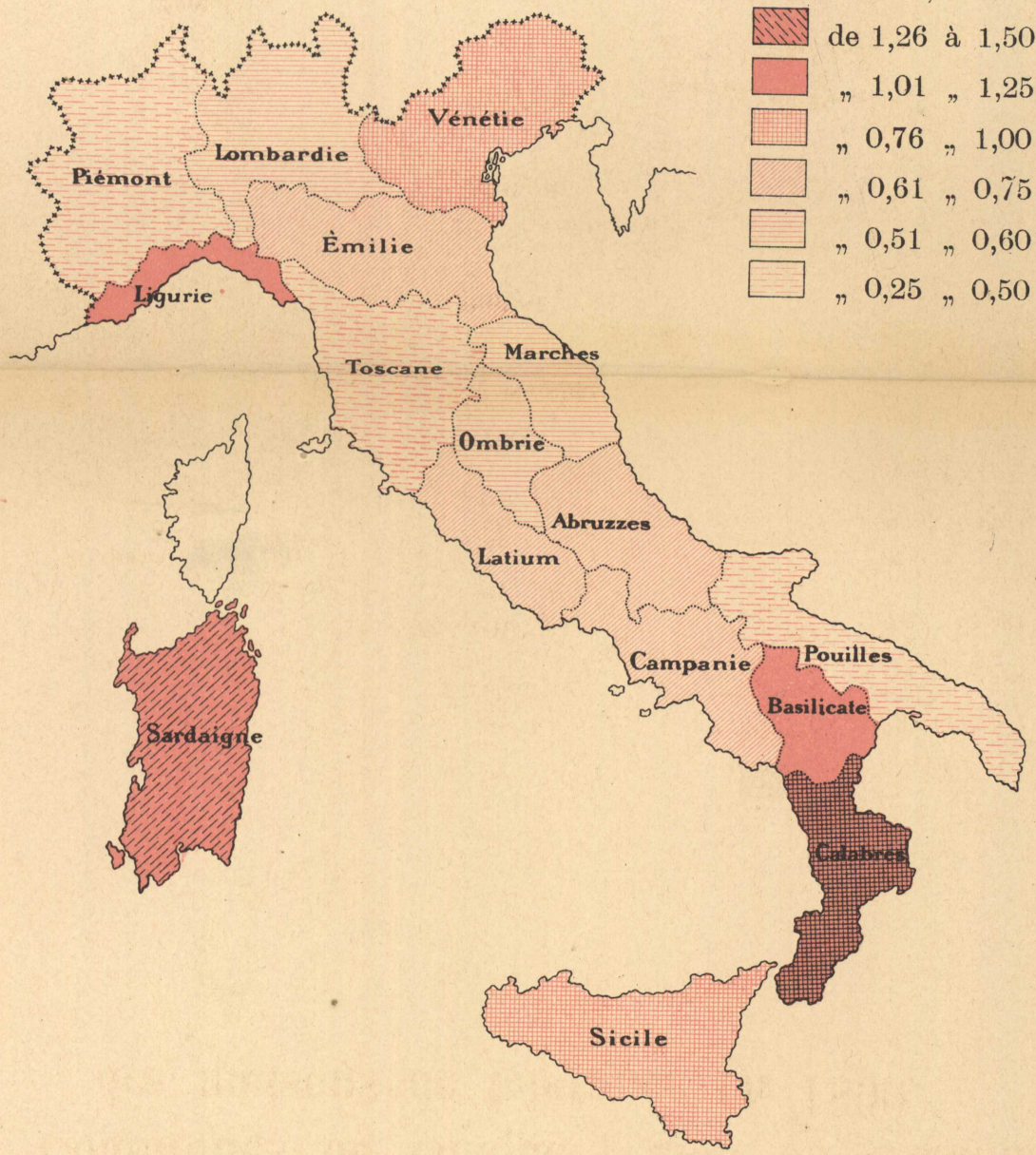

STAB. G. GAVUZZO & C.º ROMA

Proportion des malades soignés dans les dispensaires syphilopathiques pour 1000 habitants de chaque région pendant l'année 1899.

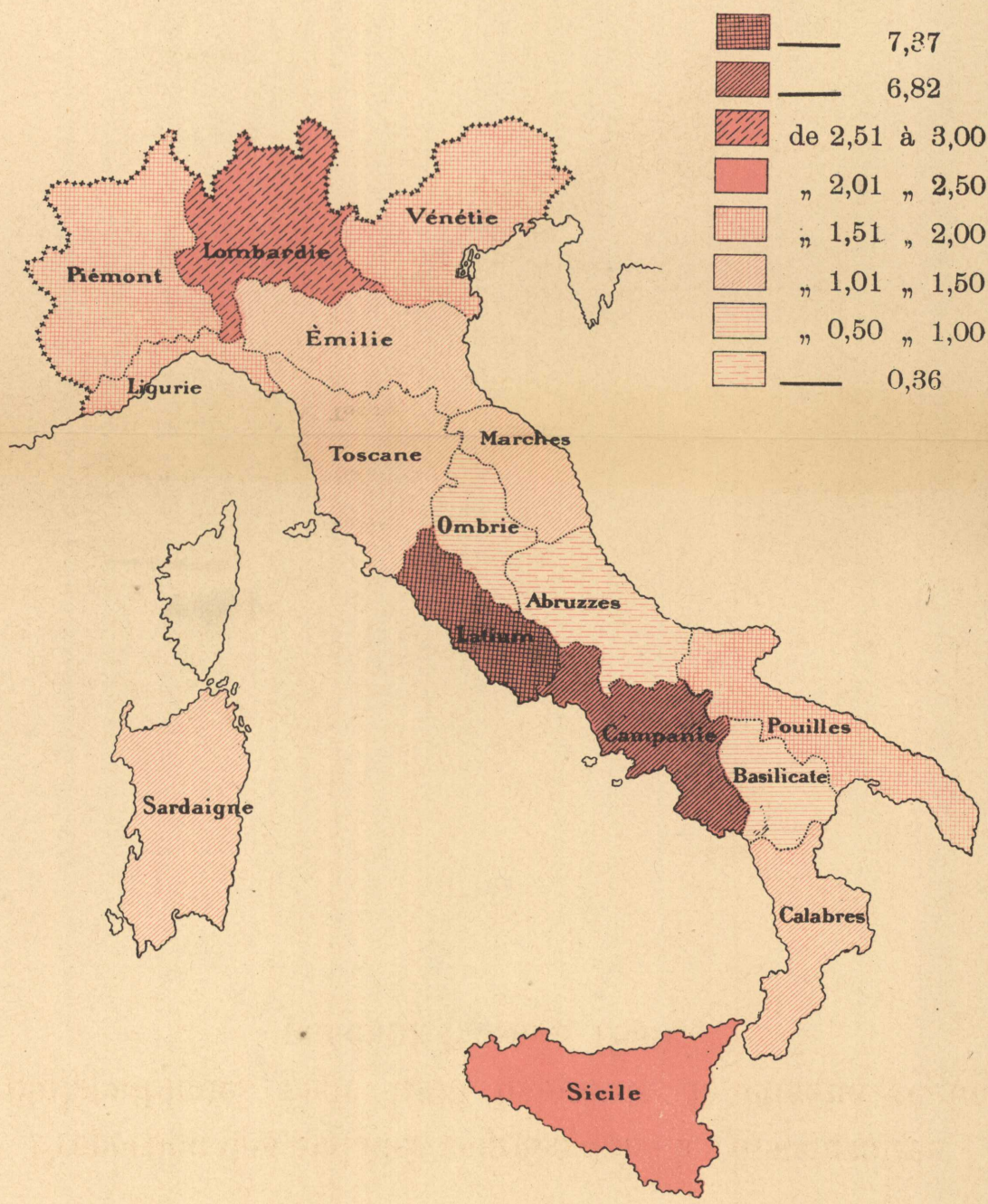

STAB. G. GAVUZZO & C. ROMA

Dispensaires syphilopatiques

Moyenne des augmentations pour 1000 malades dans le nombre des individus traités chaque année comparativement à la premiere année d'observation.

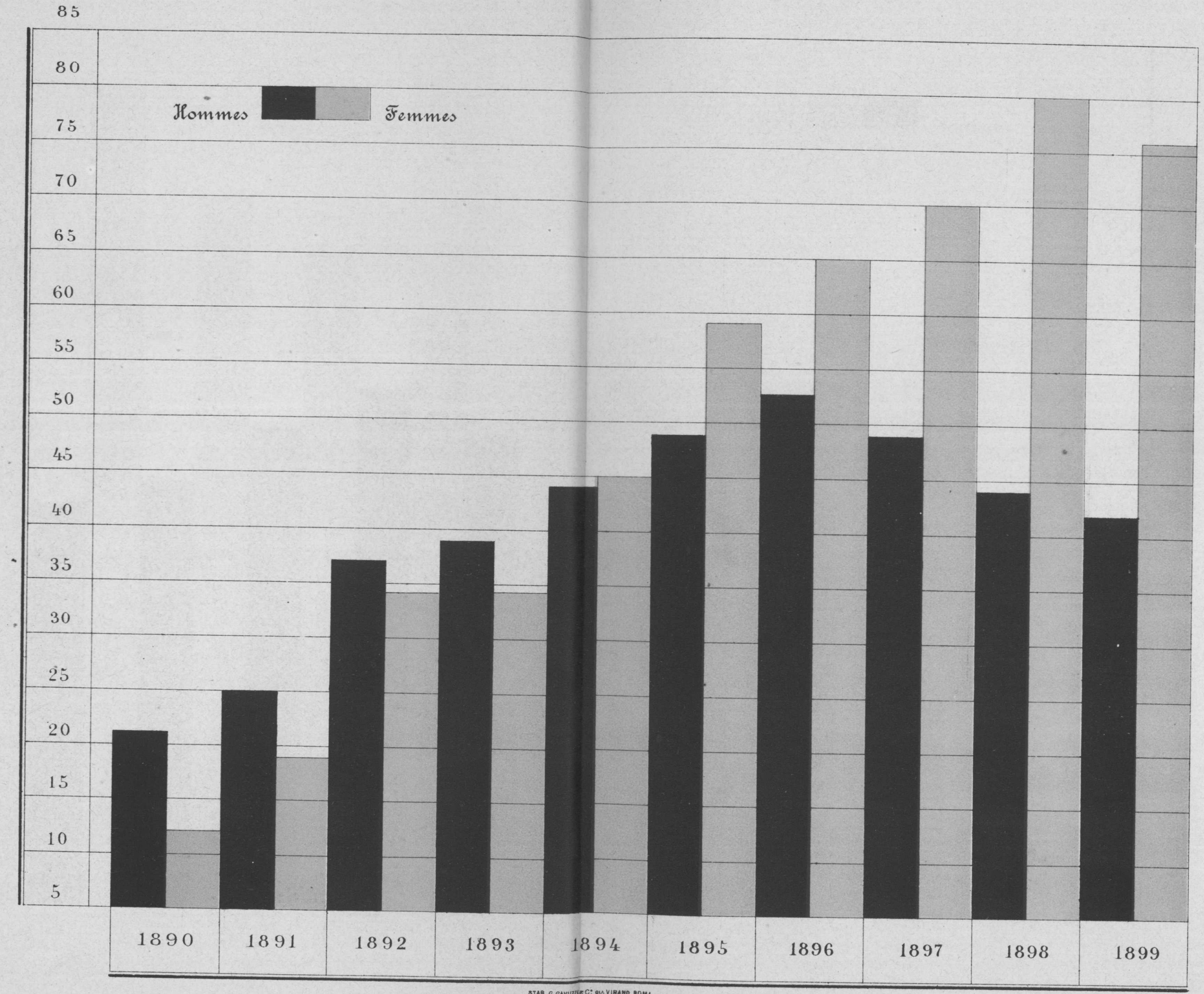

STAB. G. CIVELLI & C. VIA VIRANO, ROMA

Moyenne des malades soignés dans les salles syphilopathiques pour 1000 habitants de chaque région pendant l'année 1899.

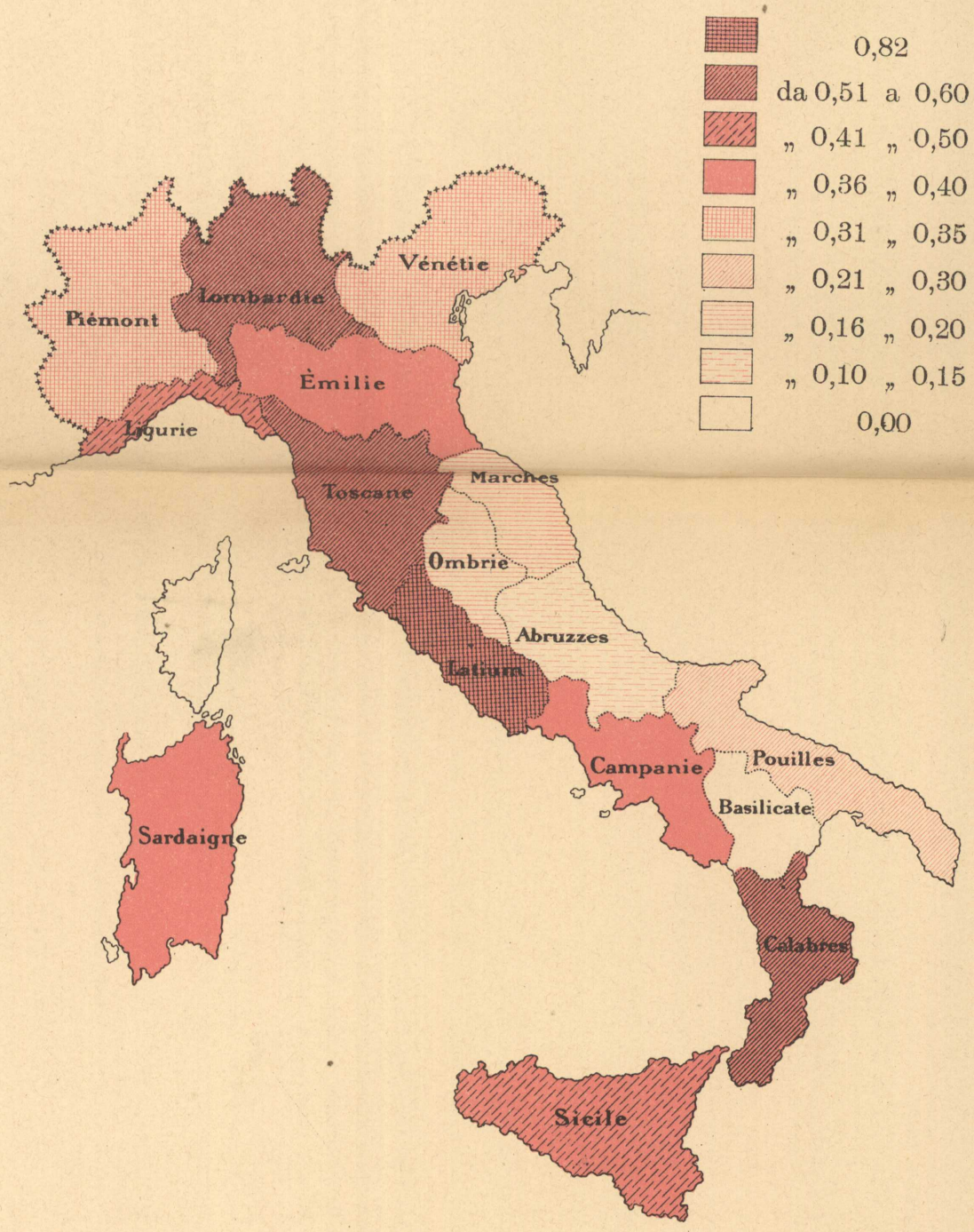

STAB. G. GAVUZZO & Cº ROMA

Proportion des militaires atteints de maladies vénériennes soignés dans les hôpitaux militaires, dans les infirmeries de garnisons, dans les infirmeries spéciales et dans celles de chaque régiment, calculée sur 1000 de la force moyenne, pendant l'année 1881.

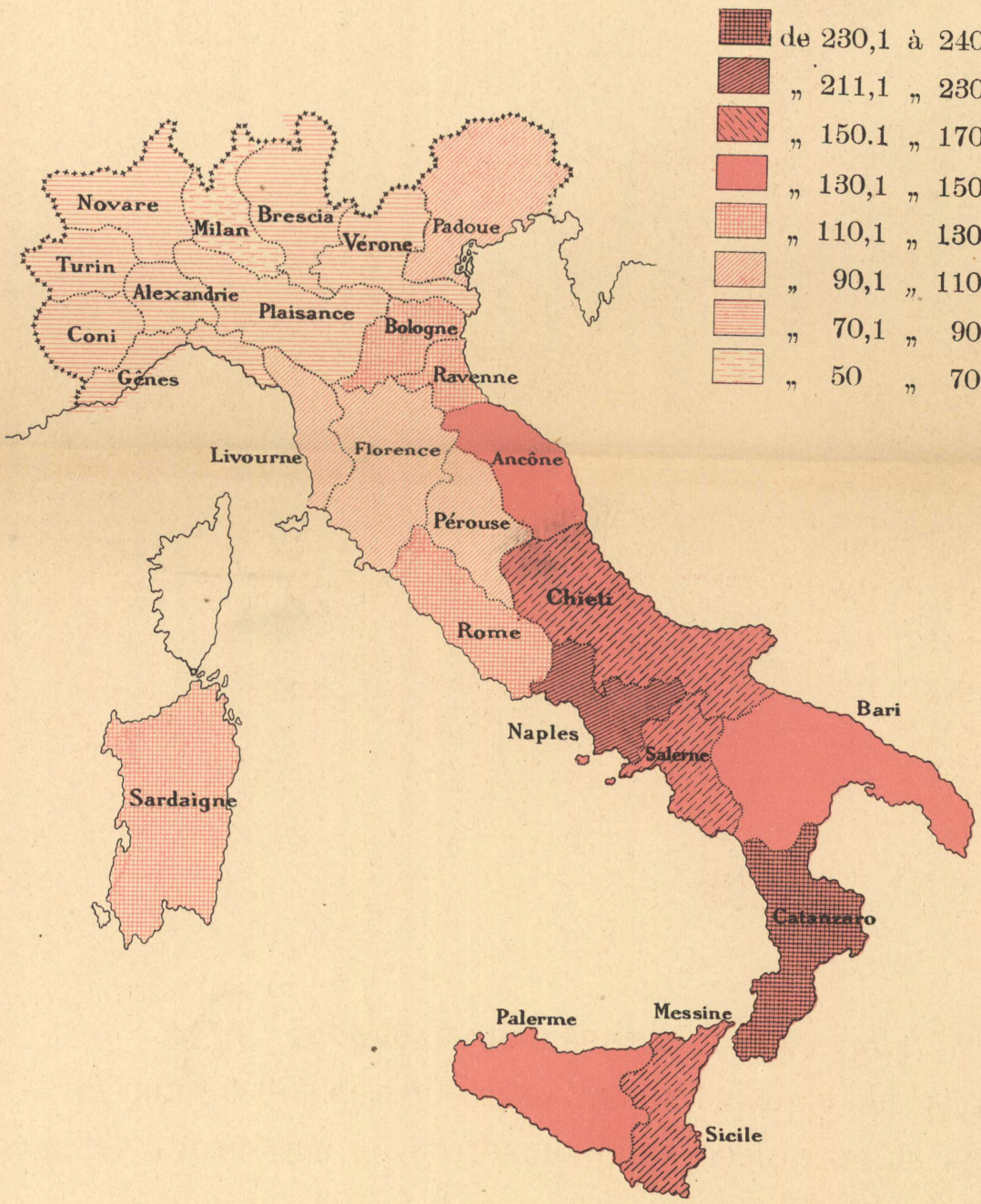

STAB. G. GAVUZZO & Cº ROMA

Proportion des militaires atteints de maladies vénériennes soignés dans les hôpitaux militaires, dans les infirmeries de garnisons, dans les infirmeries spéciales et dans celles de chaque régiment, calculée sur 1000 de la force moyenne, pendant l'année 1899.

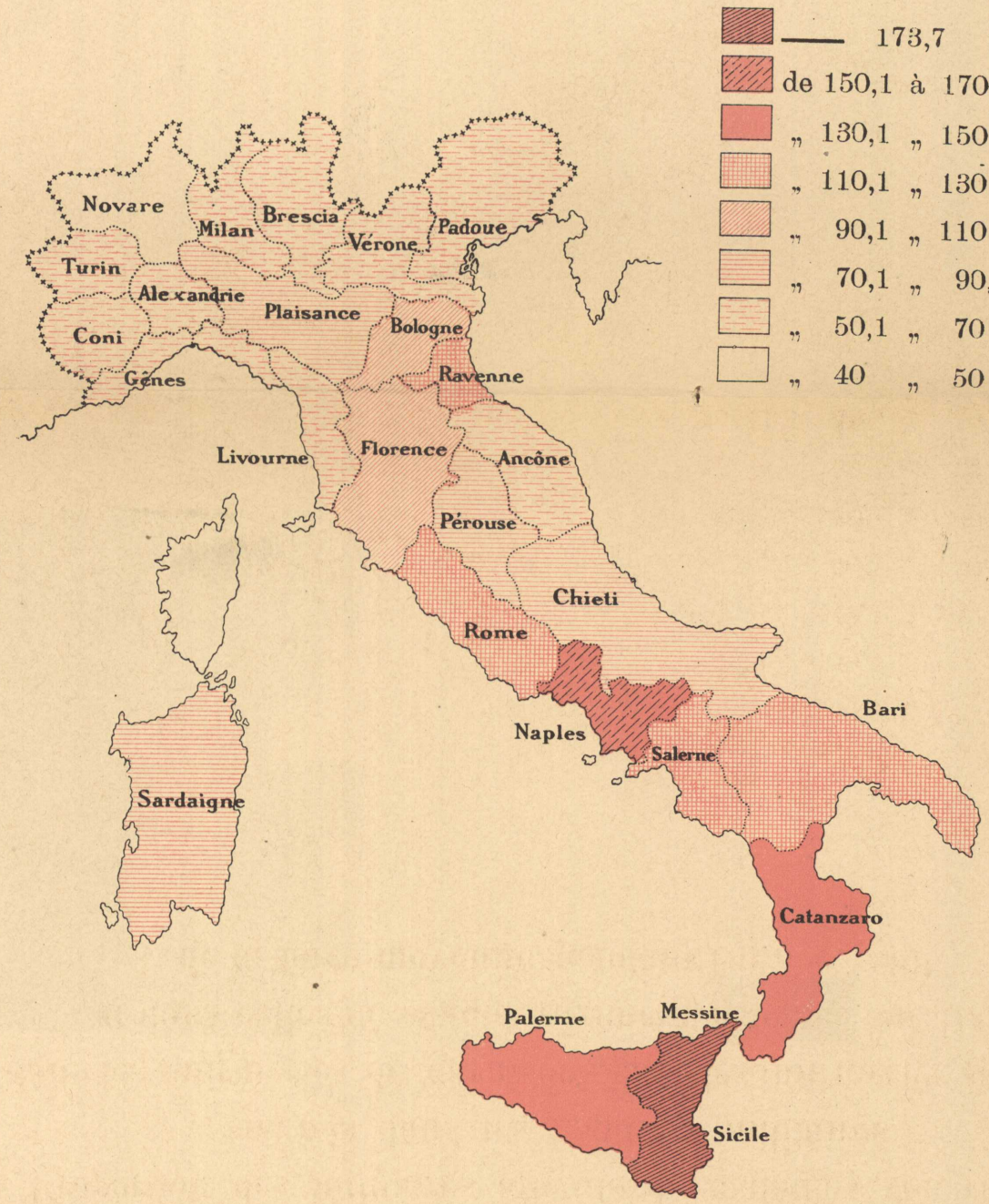

STAB. G. GAVUZZO & Cº ROMA

Marche de la syphilis et des maladies vénériennes dans l'armée pendant la période 1867-99

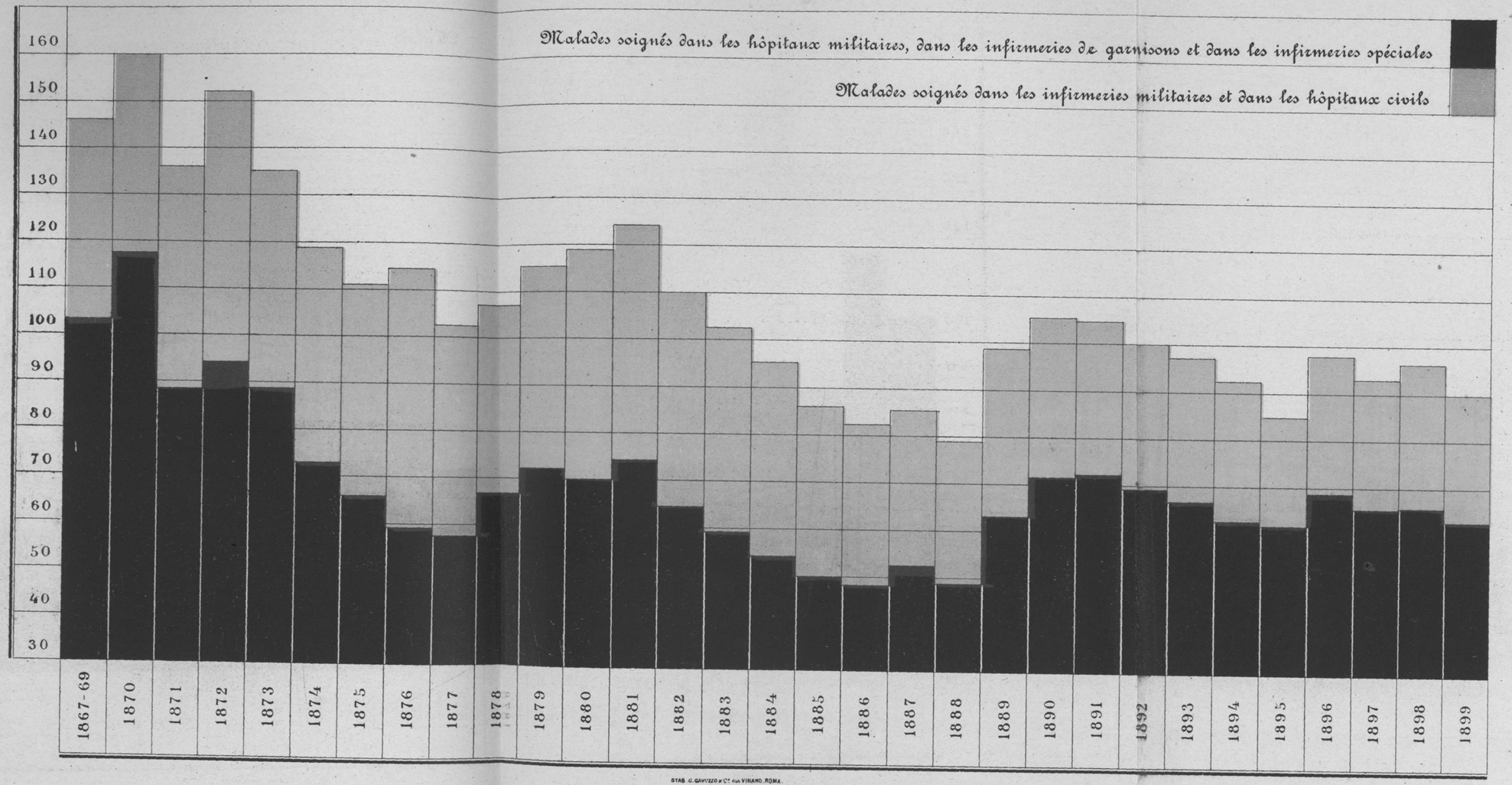

STAB. G. GAVUZZO & C.ie via VIRANO, ROMA.

Morbidité au point de vue de la syphilis dans chaque division militaire pendant l'année 1899

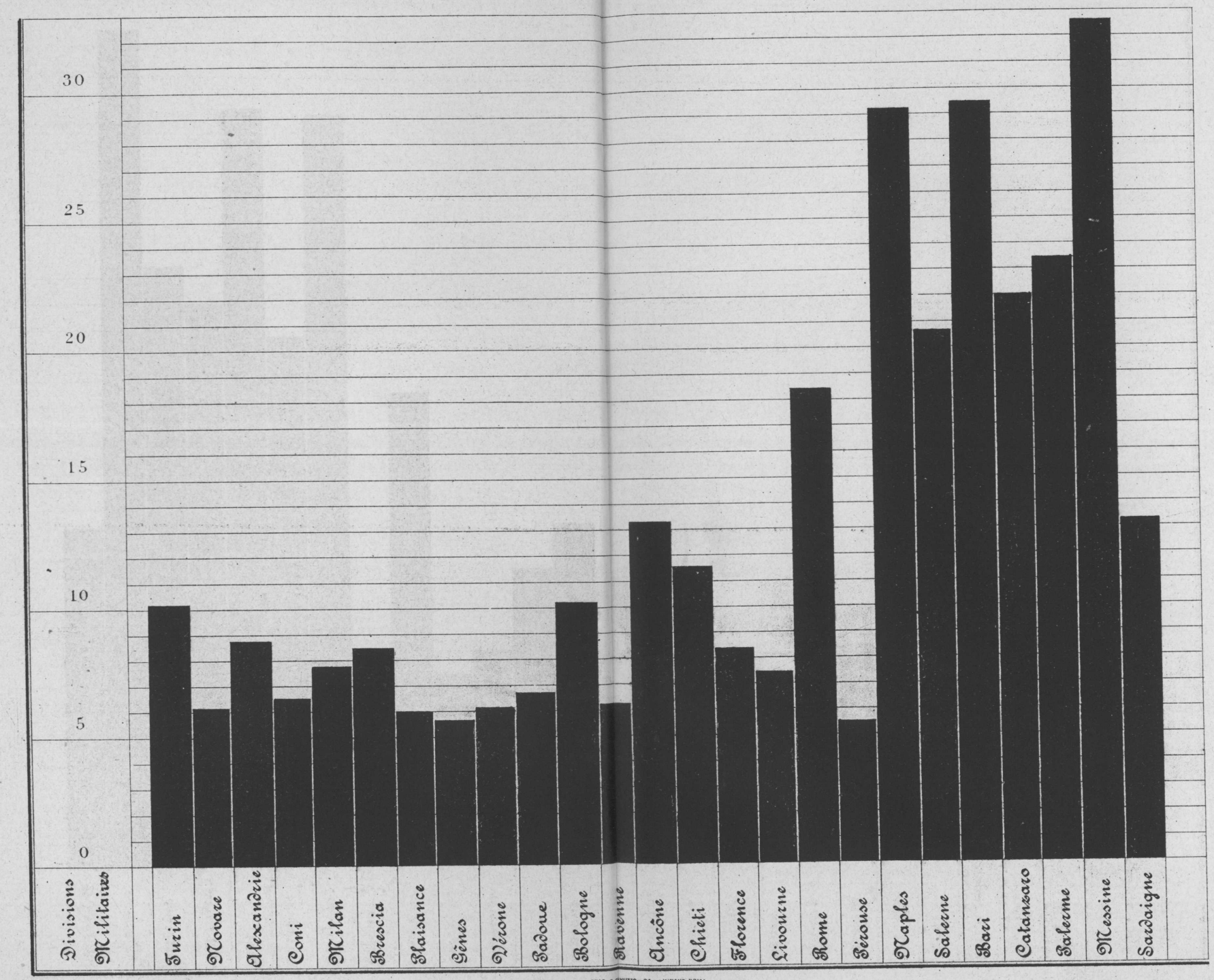

STAB. G. GIUZZO & C.ia via VIRANO ROMA

Nombre des décès survenus par suite de syphilis dans les communes chefs-lieux de province et d'arrondissement, dans les communes qui ne sont pas chefs-lieux de province et d'arrondissement, et dans le Royaume.

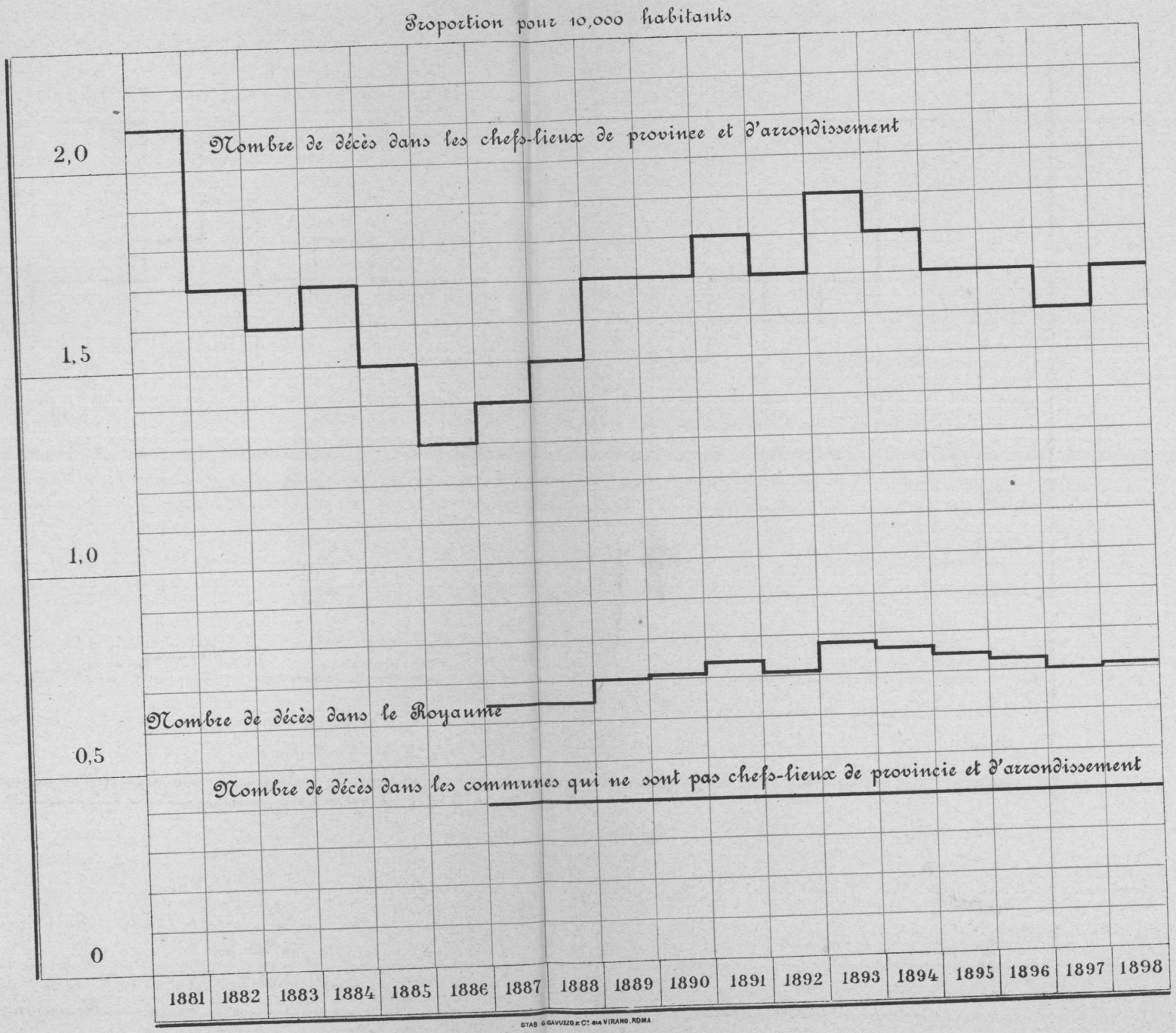
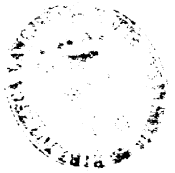
STAB. G.GAVUZZO & C.ti via VIRARO. ROMA